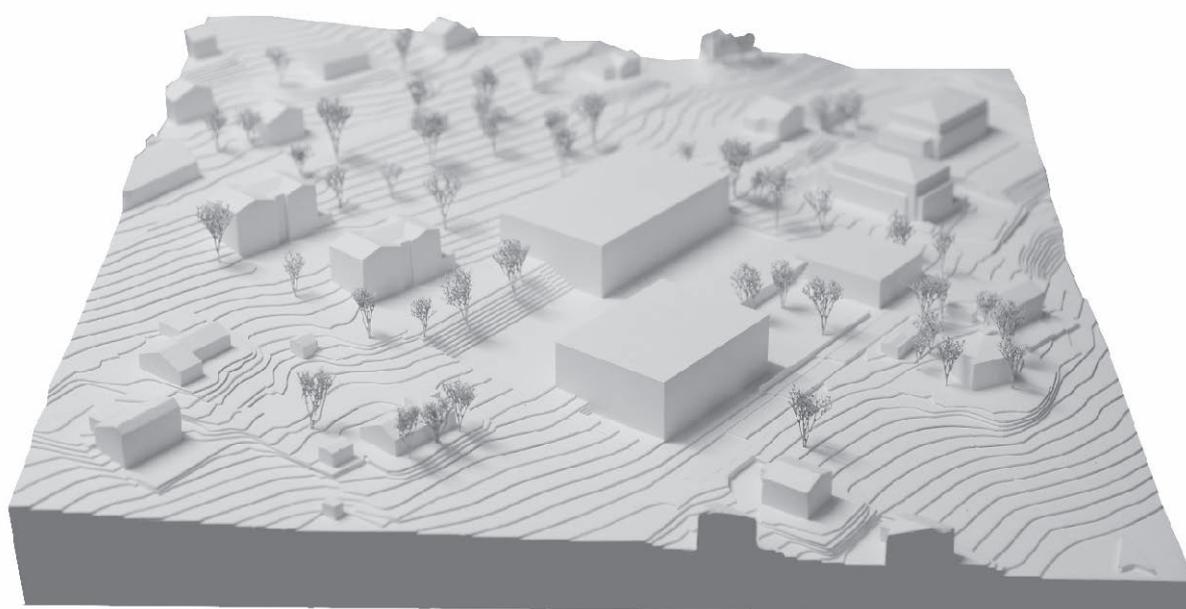




COMMUNE DE
Chamoson
VALAIS ROMAND



CONCOURS DE PROJET POUR UN NOUVEAU CENTRE SCOLAIRE, UNE UAPE ET UNE NURSERIE-CRECHE

RAPPORT DU JURY

Chamoson, le 12 décembre 2016

SOMMAIRE

	PAGE
1. REGLEMENT	
1.1 Mandant / maître d'ouvrage / organisateur	5
1.2 Situation actuelle	5
1.3 Objectifs du Maître de l'ouvrage	5
1.4 Genre de concours et procédure	6
1.5 Conditions du concours	6
1.6 Prescriptions officielles	6
1.7 Jury	7
1.8 Poursuite de la procédure et attribution de mandat	7
1.9 Délais	8
1.10 Réponses aux questions	8
2. CONTROLE TECHNIQUE	
2.1 Respect des délais et de l'anonymat	9
2.2 Documents demandés	9
2.3 Contraintes relatives à la construction et au fonctionnement	10
2.4 Programme des locaux et espaces extérieurs	10
2.5 Valeurs statistiques	11
3. JUGEMENT	
3.1 Premier tour d'élimination	11
3.2 Deuxième tour d'élimination	12
3.3 Attribution des prix	12
3.4 Recommandations du jury	13
3.5 Vernissage / exposition	13
4. SIGNATURES DU JURY	14
5. CRITIQUES ET ILLUSTRATIONS DES PROJETS CLASSES	16
6. AUTEURS DES PROJETS NON CLASSES	
6.1 Projets éliminés au 2 ^{ème} tour	58
6.2 Projets éliminés au 1 ^{er} tour	61

1. REGLEMENT

1.1 MANDANT / MAITRE D'OUVRAGE / ORGANISATEUR

Le présent concours de projet est organisé par la commune de Chamoson, mandant et maître d'ouvrage (MO), en collaboration avec le Service cantonal des bâtiments, monuments et archéologie (SBMA) et le Service cantonal de l'enseignement (SCE).

L'organisation technique du concours est assurée par le bureau nomad architectes Valais sàrl à Sion.

1.2 SITUATION ACTUELLE

La commune de Chamoson est soumise à une forte croissance démographique en raison de sa situation centrale entre les pôles urbains de Sion et Martigny, ainsi que de la qualité de son environnement sur le cône de déjection de la Losentse. En conséquence, les effectifs de l'école primaire ne cessent de croître et de nouvelles classes doivent régulièrement être ouvertes.

L'école est installée dans le bâtiment de l'administration communale au centre du village. Celui-ci a été transformé à plusieurs reprises pour répondre à l'évolution des besoins et des normes. Les deux programmes se retrouvent aujourd'hui à l'étroit et les possibilités d'agrandissement sont épuisées. De plus, la cohabitation entre les employés de l'administration et les élèves de l'école n'offre aucune synergie et occasionne plutôt des contraintes pour le fonctionnement des deux institutions.

Le Conseil communal envisage donc de construire un nouveau centre scolaire sur le site de la salle polyvalente, situé à proximité du centre du village et facilement accessible à pied comme par la route. En effet, un chemin piéton relie déjà l'école à la salle polyvalente où les élèves se rendent pour les cours de gymnastique. De plus, la construction de la nouvelle route cantonale de Fosseau longe la parcelle de la salle polyvalente, avec un accès aisé pour les parents et les bus scolaires.

En plus de l'école et d'une UAPE, il est prévu de regrouper les programmes parascolaires (nursérie et crèche). Ces parties du programme pourront être réalisées indépendamment de l'école dans une deuxième étape.

1.3 OBJECTIFS DU MAITRE DE L'OUVRAGE

Premièrement, la commune souhaite regrouper l'ensemble des activités scolaires et parascolaires de la commune sur un seul site, dédié prioritairement à l'éducation et à l'accueil des enfants. Cela implique la fermeture de l'école de St-Pierre-de-Clages et la réaffectation des locaux actuellement utilisés au centre du village de Chamoson.

Deuxièmement, la commune souhaite améliorer la circulation piétonne au centre du village, et notamment l'accès à la future école. Le déplacement de la route cantonale de la rue de Saint-André vers la route de Fosseau doit permettre de réduire la quantité et la vitesse du trafic automobile, d'améliorer la sécurité des piétons et de favoriser les déplacements non motorisés.

Troisièmement, l'accès à l'école, autant en voiture privée qu'en transport public, sera facilité. Compte tenu de la taille de la commune de Chamoson, la majorité des élèves viennent à l'école en transport scolaire ou en voiture avec leurs parents. Ceci est également le cas pour les enfants de la nurserie et de la crèche. Un dispositif de circulation et de stationnement adéquat doit être mis en place pour faciliter la tâche des parents et garantir la sécurité des enfants.

Quatrièmement, le déplacement de l'école va libérer des surfaces importantes au centre du village, autant bâties que non bâties. La commune souhaite en profiter pour requalifier et redynamiser son centre, par l'accueil de nouvelles fonctions publiques et commerciales (magasins, bureaux, logements protégés, chambres d'hôtes, etc.), et l'aménagement d'espaces publics de qualité (jardins publics, places, espaces de rencontre, etc.). Ce dernier point ne fait pas partie du concours.

1.4 GENRE DE CONCOURS ET PROCEDURE

Il s'agit d'un marché de service au sens de l'art.8 al.4 et d'une procédure ouverte selon l'article 9 de la « Loi concernant l'adhésion du canton du Valais à l'accord intercantonal sur les marchés publics » du 8 mai 2003.

Il s'agit également d'un concours de projets et d'une procédure ouverte selon les articles 3.1.b, 3.3 et 6.1 du règlement SIA 142, édition 2009.

1.5 CONDITIONS DU CONCOURS

La participation implique pour l'organisateur, le jury et les concurrents, l'acceptation des clauses du présent programme, des réponses aux questions, ainsi que des dispositions du Règlement SIA 142 édition 2009, de l'accord intercantonal sur les marchés publics (AIMP), de la loi cantonale et de l'ordonnance sur les marchés publics (LcMP et OMP).

Le règlement SIA 142 fait foi pour tous les points non réglés par le présent programme. Les concurrents qui rendent un projet s'engagent à respecter les lois et règlements susmentionnés.

Les variantes ne sont pas admises.

Pour rappel, le concours se déroule dans l'anonymat (SIA 142 art. 1.4). Le Maître de l'ouvrage, les membres du jury, les participants et les professionnels mandatés se portent garants de l'anonymat des travaux de concours jusqu'à ce que le jury ait jugé et classé les travaux de concours, attribué les prix et mentions et prononcé une recommandation pour la suite de l'opération.

Les droits d'auteur sur les projets restent propriété des participants. Les documents relatifs aux propositions primées deviennent propriété du Maître de l'ouvrage.

Les décisions du jury peuvent faire l'objet d'un recours dans les 10 jours dès leur notification auprès de la Cour de droit public du Tribunal Cantonal de Sion. Ledit recours comprendra un exposé concis des motifs et des conclusions, la signature du recourant ou de son mandataire.

Les décisions relevant de l'appréciation du jury sont sans appel.

1.6 PRESCRIPTIONS OFFICIELLES

Les bases du présent concours sont :

- La loi concernant l'adhésion du canton du Valais à l'accord intercantonal sur les marchés publics du 8 mai 2013
- L'accord intercantonal sur les marchés publics (AIMP) du 25 novembre 1994 / 15 mars 2001
- L'ordonnance sur les marchés publics du 11 juin 2003.

1.7 JURY

Le jury est composé des personnes suivantes :

Président :	Philippe Venetz	architecte cantonal
Membres non-professionnels :	Claude Crittin Sandrine Sauthier	président de Chamson conseillère communale
Membres professionnels :	Astrid Dettling Laurent Vuilleumier	architecte EPFL SIA architecte EPFL SIA FAS
Suppléants :	Christophe Bessero Laurent Mayoraz	vice-président architecte SBMA
Experts	Marc-André Carrupt Valérie Biermann Michel Beytrison Anne Bühler Moulin Olivier Main Lucien Barras	directeur des écoles directrice de la crèche / UAPE service de l'éducation service cantonal de la jeunesse service technique architecte EPFL SIA FSU

Pour l'appréciation de problèmes particuliers comme la statique, l'énergie, l'économie, l'écologie ou la mobilité, le jury peut, durant le jugement, faire appel à des experts externes. Ceux-ci n'ont qu'une voix consultative.

1.8 POURSUITE DE LA PROCEDURE ET ATTRIBUTION DE MANDAT

Le Maître de l'ouvrage attribuera le mandat complet des prestations ordinaires pour les études et la réalisation aux architectes primés, conformément au sens de l'article 27.1 lit. B du règlement SIA 142. Le jury se réserve aussi la possibilité d'appliquer l'article 22.3 SIA 142.

Le mandat attribué au lauréat comprend au minimum 60.5% du total des prestations selon l'article 7.9 du règlement SIA 102 (édition 2014).

Le Maître de l'ouvrage se réserve le droit, d'entente avec l'architecte lauréat, d'attribuer à un autre architecte une partie du mandat correspondant aux phases partielles suivantes, selon la SIA 103 (2014) :

4.32	Devis (4%)
4.41	Appel d'offres et adjudications (8%)
4.51	Contrats d'entreprises (1%)
4.52	Direction des travaux et contrôle des coûts (23%)
4.53	Mise en service, direction des travaux de garantie (1.5%), décompte final (3.5%)

En cas de division du mandat, l'attribution complémentaire se fera sur la base d'une procédure séparée conforme à la loi sur les marchés publics.

Les recommandations relatives aux honoraires d'architectes et d'ingénieurs selon la KBOB serviront de base aux négociations en vue de l'attribution du contrat d'architecte et des éventuelles prestations particulières par phase.

L'acceptation du crédit de construction par les organes compétents pour le financement de l'ouvrage demeure réservée.

1.9 DELAIS

Les projets seront envoyés à l'organisateur (Administration communale, Service technique, Chemin Neuf 9, 1955 Chamoson) sous pli recommandé (LSI) et anonyme.

Les documents doivent être en main de l'organisateur au plus tard le vendredi 14.10.2016 à 12h00.

Les concurrents sont responsables de l'acheminement des documents dans les délais demandés. Ils doivent s'assurer en consultant les sites internet de la poste ou autre service d'acheminement du courrier que les projets parviennent dans les délais impartis. Les projets envoyés contre remboursement ne sont pas acceptés. La remise directe des documents à l'adresse de l'organisateur n'est pas admise.

L'organisateur décline toute responsabilité au cas où les documents n'auraient pas été reçus à l'adresse du concours à la date fixée ci-dessus. Les documents reçus hors délais ne seront pas pris en compte pour le jugement.

Les maquettes, afin qu'elles ne soient pas endommagées par le transport, doivent être remises à l'administration communale, au plus tard le vendredi 21.10.2016 à 12h00.

Elles seront livrées par une personne neutre, contre remise d'un récépissé daté portant la mention du concours et la devise.

1.10 REPONSES AUX QUESTIONS

Le règlement prévoit que les concurrents puissent poser des questions sur des points précis du programme. Celles-ci seront adressées, par écrit et anonymement à l'organisateur, jusqu'au 15.07.2016.

Treize questions ont été reçues dans le délai fixé et le jury y a répondu le 28.07.2016.

2. CONTROLE TECHNIQUE

Conformément au règlement SIA 142, tous les projets ont fait l'objet d'un examen technique préalablement au jugement. Cet examen portant sur la conformité avec le règlement et programme du concours a été réalisé le mardi 18.10.2016 par le responsable technique de la commune de Chamoson et l'organisateur technique du concours.

Il a porté notamment sur les points suivants:

1. respect des délais et de l'anonymat
2. documents demandés
3. contraintes relatives à la construction et au fonctionnement
4. programme des locaux et espaces extérieurs
5. valeurs statistiques

2.1 RESPECT DES DELAIS ET DE L'ANONYMAT

Cinquante et un bureaux se sont inscrits au concours et quarante-quatre projets ont été reçus à l'adresse de l'organisateur dans les délais fixés, soit le vendredi 14.10.2016 à 12h. Un seul projet (n° 45) est arrivé hors délai, soit le lundi matin 17.10.2016. Conformément au règlement et programme (pt 2. Délais), le cartable n'as pas été ouvert.

Cette information est transmise au jury en début de jugement qui décide à l'unanimité d'exclure le projet n° 45 du jugement. Le cartable et la maquette ne sont pas ouverts jusqu'à la fin du jugement. Les documents seront ensuite renvoyés à leur auteur.

Quarante-cinq maquettes ont été déposées dans les délais à l'adresse de l'organisateur dans les délais fixés, soit le vendredi 14.10.2016 à 12h.

Tous les projets et maquettes reçus respectaient l'anonymat.

2.2 DOCUMENTS DEMANDES

Le contrôle du contenu des cartables et du mode de présentation, a été fait par l'organisateur technique du concours. Ses remarques sont transmises au jury en début de jugement.

De manière générale, le jury estime que les auteurs des projets ont respecté le point 4 du règlement et programme (documents à remettre et mode de présentation). Il décide d'accepter l'ensemble des projets reçus au jugement.

2.3 CONTRAINTES RELATIVES A LA CONSTRUCTION ET AU FONCTIONNEMENT

Le contrôle du respect des distances aux limites, distances entre bâtiments et hauteurs des bâtiments a été fait par le responsable technique de la commune. Ses remarques sont transmises au jury en début de jugement.

Tous les projets respectent le périmètre de projet donné dans le cadre du concours.

Plusieurs projets ne respectent pas les distances aux limites:

- le n° 17 (au nord, pas d'indication des alignements, mais semble dépasser);
- le n° 21 (au nord, pas d'indication des alignements, mais semble dépasser).

Plusieurs projets ne respectent pas la limite de hauteur de 14m:

- le n° 13 (au sud à 17.25m);
- le n° 14 (18.2m sur salle poly.);
- le n° 17 (au sud pas d'indication alt.);
- le n° 24 (au sud pas d'indication, mais 5 étages hors sol);
- le n°39 (au sud pas d'indication, mais 5 étages hors sol).

Le projet n° 2 n'est pas clair sur l'accès à l'abri STPA. Les projets n° 25, 28, 29, 30, 34, 35 et 41 s'implantent au-dessus de l'abri ou de la rampe d'accès, sans toutefois la modifier. Les projets n° 1, 2, 11, 18, 24, 28, 31, 40 et 41 modifient la rampe d'accès à l'abri. Le jury décide d'admettre ces modifications comme une dérogation possible au règlement et programme.

2.4 PROGRAMME DES LOCAUX ET ESPACES EXTERIEURS

De très légères modifications par rapport au programme des locaux ont été constatées. Elles concernent principalement des locaux secondaires, ou sont liées à des regroupements de fonctions possibles. Elles ont été signalées au jury dans l'analyse détaillée de chacun des projets.

2.5 VALEURS STATISTIQUES

Les moyennes des calculs du cube SIA, des emprises au sol, des surfaces de façade, des surfaces brutes de plancher et de toitures ont été effectuées sur la base des données transmises par les concurrents. La valeur moyenne pour le cube SIA était de 19'146 m³ et celle de la surface de plancher était de 5'446 m².

Après les deux premiers tours de jugement, les surfaces de plancher et volumes bâtis des projets retenus pour le jugement ont fait l'objet d'une vérification par l'organisateur technique du concours. Le contrôle n'a pas permis de déceler des erreurs importantes.

3. JUGEMENT

Le jury s'est réuni les 2 et 3 novembre 2016 dans l'abri STPA de la commune de Chamoson. Monsieur Christophe Bes-sero, conseiller communal et membre non professionnel suppléant, n'a pas pu être présent durant la totalité du jugement. Monsieur Marc-André Carrupt, directeur des écoles et expert, n'a pas participé au jugement.

Le président du jury a rappelé les critères de jugement qui ne sont pas énumérés selon leur ordre d'importance.

1. Concept général
2. Fonctionnalité
3. Qualités architecturales
4. Economie

Le jury a passé en revue l'ensemble des projets afin de s'informer du rapport d'examen préalable.

3.1 PREMIER TOUR D'ELIMINATION

Lors du premier tour de jugement, le jury a décidé d'éliminer les projets qui présentaient des difficultés de conception générale ou dans leur relation aux éléments importants au site.

Les projets éliminés au 1^{er} tour sont les suivants:

- 02 Duetto
- 04 A l'échelle
- 06 Un, deux, trois... soleil (1)
- 07 Les trois cours
- 08 Pluri_L
- 13 Allez, marche!
- 14 Rock and the city
- 17 Blise de flûte
- 18 Paludes
- 19 Maïno
- 20 Danse avec les loups
- 21 T'savais
- 24 Je t'aime, moi non plus
- 25 1 2 3 soleil (2)
- 26 3 identités
- 27 Sécler
- 28 Monteverdi
- 29 Duo
- 32 1 2 3 soleil
- 35 Diabolo
- 36 Lema
- 37 Chubaka
- 42 Underopsi
- 43 Cocoon

3.2 DEUXIEME TOUR D'ELIMINATION

Durant le deuxième tour de jugement, le jury est entré plus en détail dans les projets afin de comprendre le fonctionnement interne des différentes unités scolaires et parascolaires. Il a décidé d'éliminer les propositions qui n'offraient pas de qualités organisationnelles suffisantes.

Les projets éliminés au 2^{ème} tour sont les suivants:

- 01 L'enfance de Marot
- 03 Am stram gram
- 05 Lundi c'est ravioli
- 09 Emma et Gabriel
- 10 Arpege
- 11 Monsieur s'en va
- 12 Onizuka
- 16 Louie Louie
- 22 Tita Naire
- 30 Un jet, deux pierres
- 34 Laurel et Hardy
- 39 Bingo
- 40 Zig et puce
- 44 Chifoumi

A l'issue du deuxième tour de jugement, le jury procède à un tour de repêchage en repassant en revue tous les projets. Au terme de cet examen, deux projets éliminés au 2^{ème} tour sont finalement retenus pour le jugement:

- 01 L'enfance de Marot
- 16 Louie Louie

Avant de procéder au classement, le jury a pris connaissance de la vérification des calculs du cube et des surfaces de plancher des sept projets retenus.

3.3 ATTRIBUTION DES PRIX

Le jury disposait d'une somme globale de Fr. 130'000.-- (hors TVA) pour l'attribution des prix, mentions et d'éventuels achats.

Il a réparti ce montant de la manière suivante:

1er rang, 1ère mention	Projet n° 41	1-2-3 Soleil!	Fr. 30'000.--
2ème rang, 1er prix	Projet n° 33	Eccolade	Fr. 35'000.--
3ème rang, 2ème prix	Projet n° 38	Tom et Jerry	Fr. 19'000.--
4ème rang, 2ème mention	Projet n° 31	grenadine	Fr. 16'000.--
5ème rang, 3ème prix	Projet n° 15	Franklin	Fr. 14'000.--
6ème rang, 4ème prix	Projet n° 16	Louie Louie	Fr. 10'000.--
7ème rang, 3ème mention	Projet n° 01	L'enfance de Marot	Fr. 6'000.--

3.4 RECOMMANDATIONS DU JURY

Au terme du jugement, le jury tient à souligner l'effort des concurrents dans la recherche de solutions aux problèmes posés. La qualité et la diversité des propositions présentées ont mis en évidence les difficultés d'une mise en forme cohérente et harmonieuse du programme. Le jury remercie l'ensemble des concurrents pour leurs propositions.

Le jury propose à l'unanimité au Maître d'ouvrage de confier à l'auteur du projet n° 41, "1-2-3 Soleil!", la poursuite des études en vue de sa réalisation, selon l'art. 1.13 du règlement et programme du concours. Ce projet, par son attitude face au site, sa mise en forme programmatique et une grande économie de moyens, répond globalement aux objectifs formulés par le maître d'ouvrage.

3.5 VERNISSAGE / EXPOSITION

Le vernissage officiel de l'exposition aura lieu en présence des autorités communales et d'une délégation du jury le lundi 19 décembre 2016 à 18h00 dans l'abri STPA, sous la salle polyvalente de Chamoson.

Les projets seront exposés du 19 au 30 décembre 2016, du lundi au vendredi de 15h30 à 18h30. Les visites sont libres.

4. SIGNATURES DU JURY

Arrivé au terme de ses délibérations, le jury, à l'unanimité, décide de décerner le premier rang ; première mention au projet ;

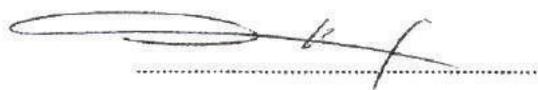
n° 41. " 1 2 3 SOLEIL "

et de proposer ce projet pour la poursuite des études en vue de sa réalisation.

Philippe Venetz



Claude Crittin



Sandrine Sauthier



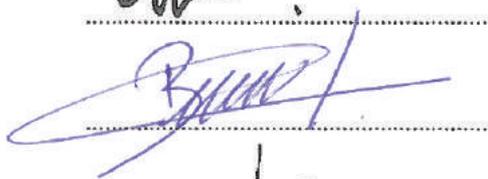
Astrid Dettling



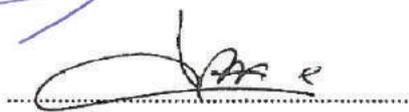
Laurent Vuilleumier



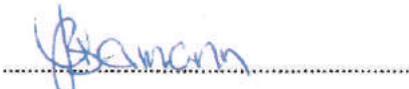
Christophe Bessero



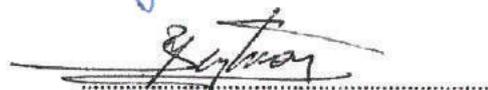
Laurent Mayoraz



Valérie Biermann



Michel Beytrison



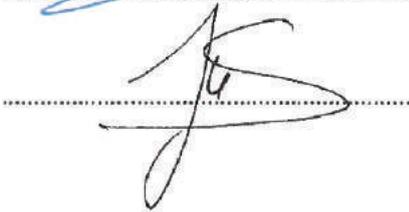
Anne Bühler Moulin



Olivier Main



Lucien Barras



Chamoson, le 3 novembre 2016

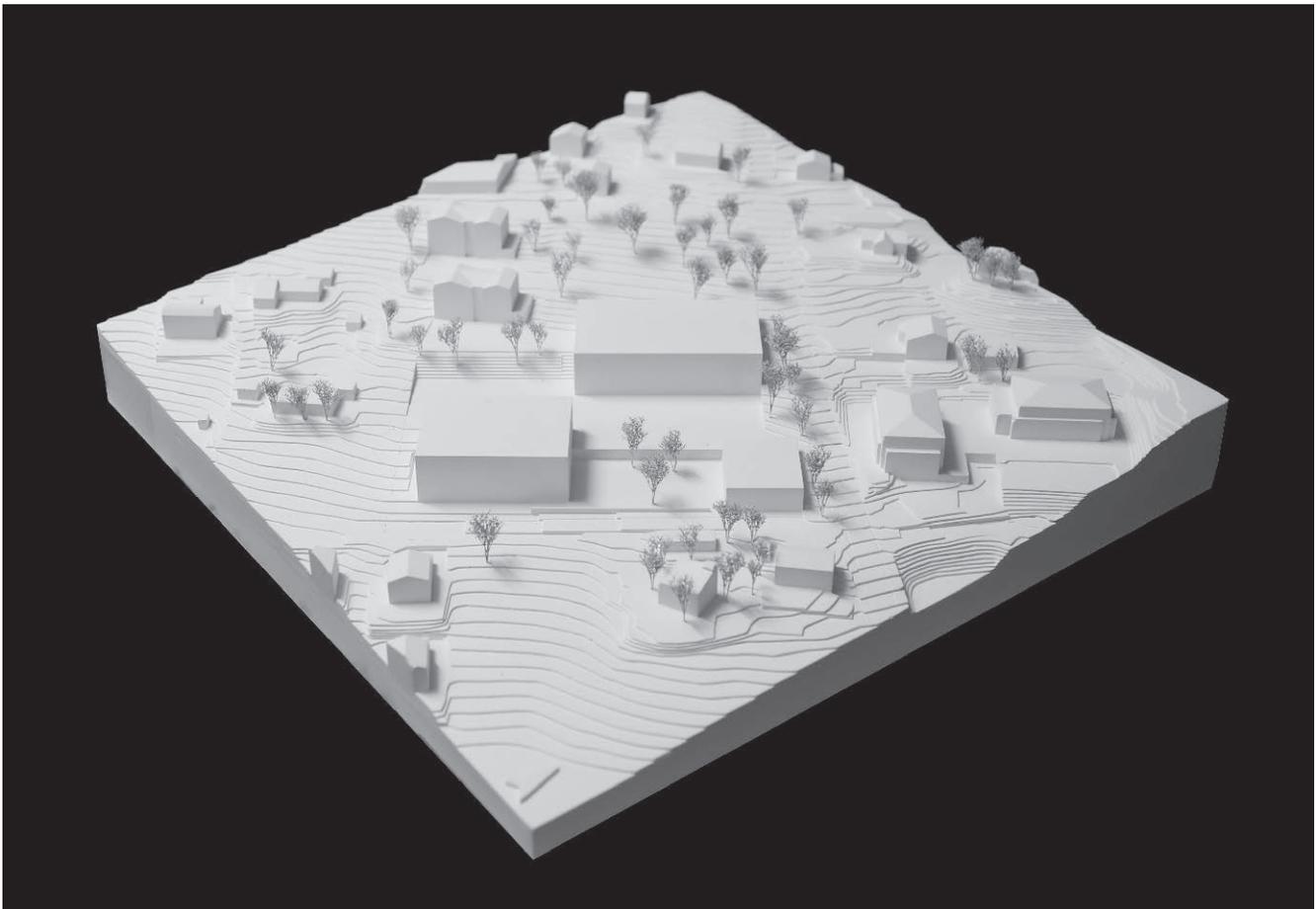
5. CRITIQUES ET ILLUSTRATIONS DES PROJETS CLASSES

Projet n° 41
"1-2-3 Soleil!"

1^{er} rang - 1^{ère} mention
CHF 30'000.--

Auteurs: GAME-VS sàrl, Martigny

Collaborateurs: Michael Darbellay, Nicolas Meilland, Stéphane Schers, Yvan Métrailler, Gloria Benitez, Quentin Fournier



Le projet 1-2-3 SOLEIL! propose de séparer clairement les deux étapes de réalisation en implantant l'école et l'UAPE au Sud du site, et la crèche/nurserie sur la toiture de la salle polyvalente. Cette attitude permet de conserver tout le Nord du site libre de construction et disponible pour une autre utilisation future (parc public, autre programme). A court terme, les parkings existants peuvent être maintenus pour les besoins de l'école et du quartier.

Les programmes de l'école et de l'UAPE sont séparés et répartis dans deux volumes de petite dimension qui sont implantés aux deux angles aval de la parcelle, en bordure du chemin des Fraises. Ceci permet de créer une cour basse fermée qui donne accès à l'école (Sud-Ouest) et à l'UAPE (Nord-Est). Elle offre également une place de jeux pour les enfants, accessible depuis le chemin de Fraises et la route de Fosseau. La position détachée de l'UAPE vient construire l'angle Est de la parcelle, en modifiant la rampe d'accès à l'abri STPA. Quatre places de dépose sont aménagées sur le chemin des Fraises, en relation avec l'école.

En amont, un vaste préau scolaire est aménagé entre les nouvelles constructions et la salle polyvalente, séparé de la cour basse par un mur de soutènement. Ce préau comprend un terrain de sport avec des gradins au Sud-Ouest et un espace ouvert en relation avec la route cantonale au Nord-Est. L'accès en véhicule est maintenu, tant pour les manifestations que pour du stationnement occasionnel. Les architectes proposent un parking souterrain (38 places) sous le préau, en lien avec la rampe d'accès à l'abri. Bien que cet élément ne soit pas demandé dans le programme du concours, il pourrait être construit ultérieurement si les besoins se confirment.

La crèche-nurserie est implantée sur la salle polyvalente, comme une nouvelle toiture habitée qui termine le volume existant. La structure légère en bois augmente faiblement la charge actuelle et ne nécessite pas de renforcements coûteux. Le programme est organisé autour d'un large hall de distribution et profite généreusement de la vue et de l'ensoleillement grâce à un balcon circulaire. L'intégration des émergences du bâtiment actuel est peu explicitée et devra faire l'objet d'une étude de détail. En première étape, le parking existant peut être conservé.

Malgré la séparation du programme en trois volumes distincts, les architectes proposent un système spatial et structurel commun, basé sur la répétition de modules carrés organisés de part et d'autre d'une circulation centrale généreuse. En fonction de l'utilisation des espaces et de l'âge des enfants, le cloisonnement des salles varie: totalement ouvert dans la crèche-nurserie, perméable pour le 1^{er} cycle scolaire et plus opaque pour le 2^e cycle. L'organisation des différents niveaux et programmes est simple et fonctionnelle, ce qui influence favorablement le coût de construction en relation avec un volume inférieur à la moyenne des autres projets.

Le Jury a apprécié la simplicité de la proposition, la clarté de l'organisation des différents programmes, la qualité des espaces intérieurs, la variété des espaces extérieurs, la souplesse d'utilisation et l'économie générale du projet.

1-2-3 SOLEIL 1 - CONCOURS CENTRE SCOLAIRE DE CHAMOSON



UN ACCES TOTALEMENT SECURISÉ ...

Pour l'implantation d'un parking souterrain en bas de parcelle et un report en périphérie côté Nord et Sud des places de parc et de dépôt rapide, le projet élabore un axe global totalement sécurisé Nord-Sud, parallèle à la route cantonale et desservant toutes les composantes du programme.

Au Nord, un grand jardin, partie libre de tout programme pouvant être valorisée pour chauffer bâtiments communaux sans affecter le fonctionnement du complexe scolaire.

Au Centre, les parties du programme ne faisant pas directement partie du complexe scolaire, soit la crèche et la nurserie, ainsi que les espaces d'accueil de la salle polyvalente.

Au Sud, le complexe scolaire proprement dit, comprenant le bâtiment de l'école de l'UAPE et de la salle de sport.

CONNECTE A UN ESPACE CENTRAL ...

Cet axe débouche sur un grand espace central, Espace majeur servant à la fois de cour d'école principale (SH+R) et d'espace de réception pour la salle polyvalente. Il articule l'ensemble des bâtiments formant le complexe scolaire ainsi que les cours secondaires, espace de sport ou cour d'école.

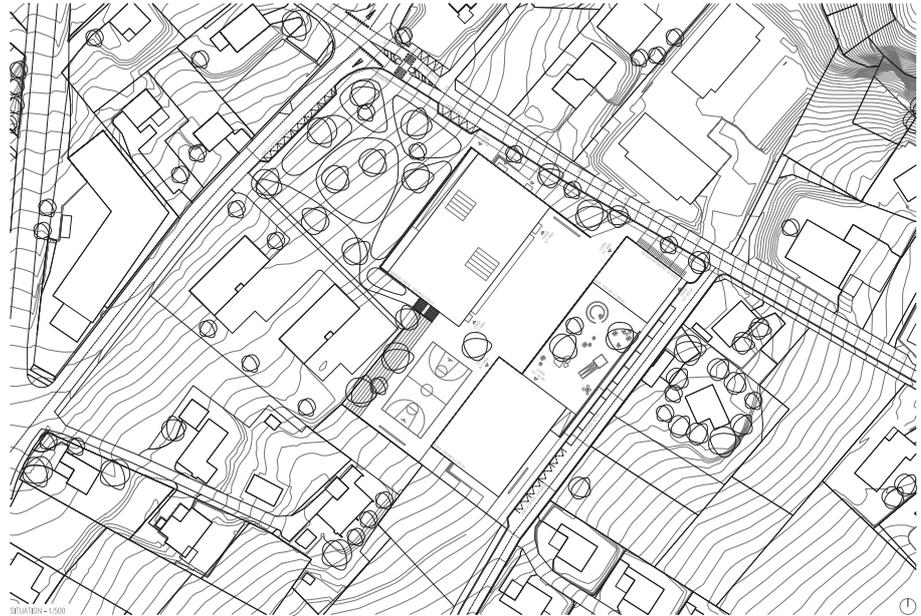
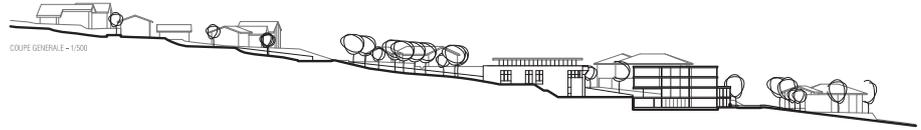
ARTICULANT L'ENSEMBLE DU COMPLEXE SCOLAIRE.

Cette disposition du programme en plusieurs bâtiments permet de répondre à la question de l'échelle du site. Par un choix de volumes compacts traités préférentiellement dans la partie le complexe d'école dans le contexte bâti sans sans échelle tout en libérant un maximum d'espaces extérieurs. Le bâtiment de l'UAPE répond aux petits galeries de la zone Sud Est, tandis que le volume de l'école entre en résonance avec les bâtiments locaux.

Il en résulte également une augmentation des possibilités d'accès tant en plan qu'en coupe, signalant les cours et périsse sur différentes strates en fonction des âges des enfants.

La répartition du programme en strates favorise la répartition des classes selon les degrés. L'école ainsi que l'UAPE jouent sur les espaces extérieurs par l'intermédiaire de périsse couverts aboutis à deux niveaux différents de manière à proposer des environnements différents selon les âges des élèves.

La typologie mise en œuvre dans les 3 bâtiments propose une grande souplesse dans l'insertion des locaux grâce à l'usage d'une trame dépliée.



1-2-3 SOLEIL 1 - CONCOURS CENTRE SCOLAIRE DE CHAMOSON

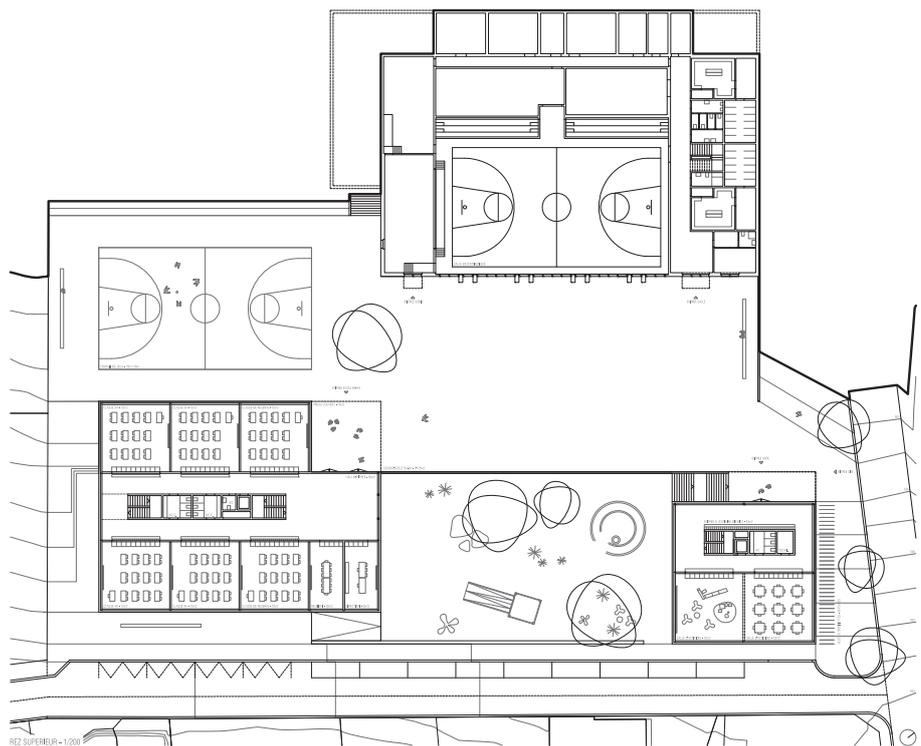
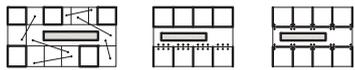


UN SEUL THEME, PLUSIEURS AMBIVANCES

Les 3 bâtiments du complexe s'organisent autour de noyaux centraux contenant les circulations, services et vestiaires. Le noyau comme colonne vertébrale, qui distribue les différents niveaux de matière rigide et claire et favorise l'interaction des utilisateurs.

Cet agencement typologique rasure et crée la notion de complexité, au même titre que les typologies ou la matérialité des espaces extérieurs communs. Mais ce thème est décliné en matière de volumes qui y a le programme, créant ainsi des espaces totalement différents, évoluant avec l'âge de l'enfant, par la modification de la part séparant les espaces de distribution des éléments de programme.

Ainsi, d'une typologie quasi transparente pour la crèche, où visiteurs et enfants sont en interaction totale, on évolue jusqu'à un espace plus cloisonné pour les SH+R, favorisant la concentration.



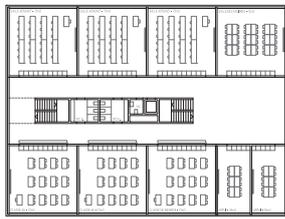
1-2-3 SOLEIL 1 - CONCOURS CENTRE SCOLAIRE DE CHAMOSON



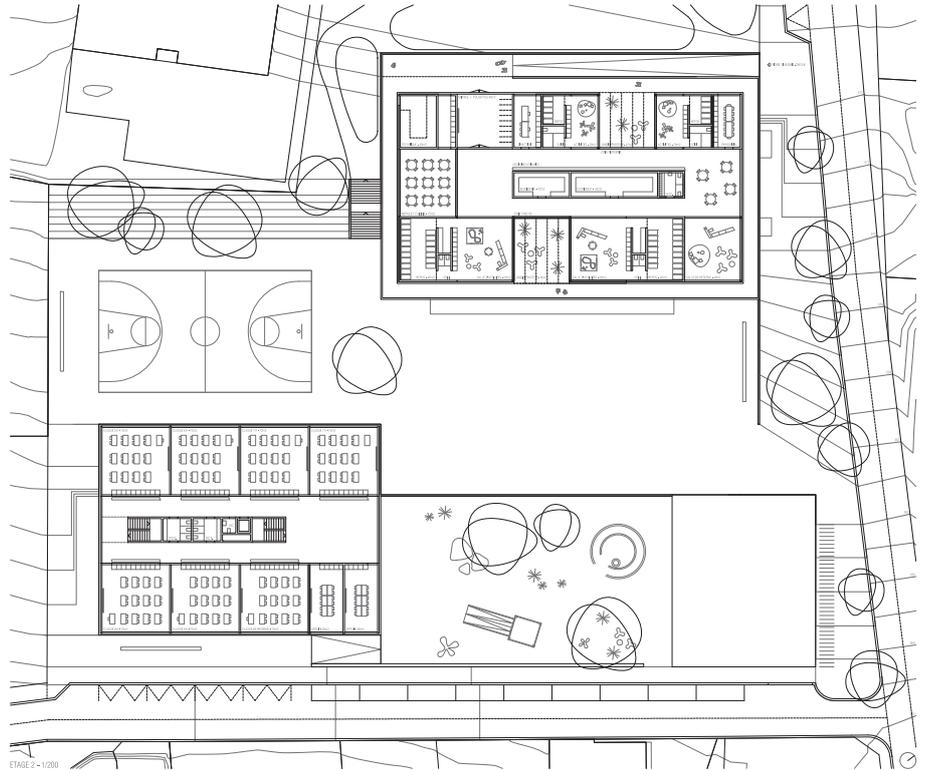
MURSERIE-CRÈCHE / STATIQUE

La toiture de la salle de gymnastique actuelle est dimensionnée pour une charge cumulée (y compris neige et trafic venté) d'environ 15,5 kN/m². Le projet propose une surélévation composée principalement d'une structure bois qui occasionnera une surcharge variant entre 0 et 10% par rapport à l'état actuel. Cet ajout de charge n'entraîne pas de reprise ponctuellement, si nécessaire, par des fermes de charpente suivant les appuis de la nouvelle charpente.

La nouvelle construction en ossature bois est considérée comme un "étage léger" qui n'implique aucune modification significative à l'état existant du point de vue sismique.



ECOLE - ETAGE 1 - 1/200



ETAGE 2 - 1/200

1-2-3 SOLEIL 1 - CONCOURS CENTRE SCOLAIRE DE CHAMOSON

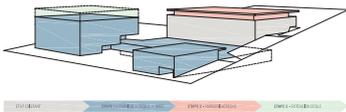


ETAPES DE CONSTRUCTION

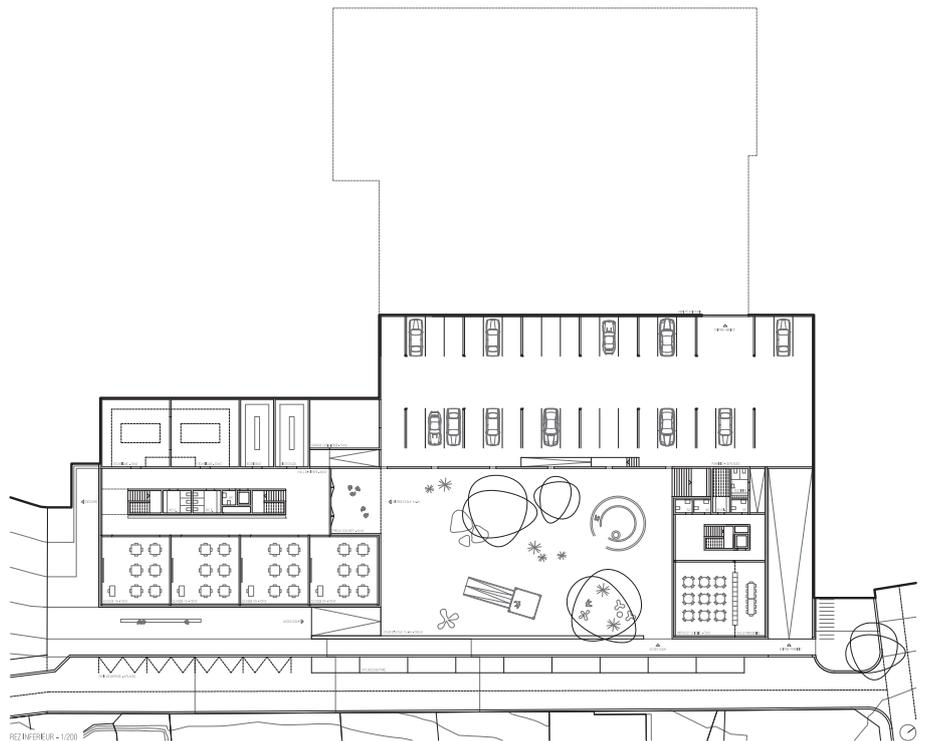
La première étape se situe en bord de parcelle, permettant de garantir les accès à la salle de sport (accès latéraux) ainsi que les places de parc pour une utilisation optimale. Une fois la première étape terminée, les accès au site sont sécurisés, les places de dépôt et les zones de parc opérationnelles.

La construction en deuxième étape de la crèche-courtois ne pose aucun problème, le chantier de la crèche étant totalement indépendant du fonctionnement de l'école et de la salle de sport, et la place pour son accès totalement suffisante. Elle permet d'anticiper de garantir l'échange dans un premier temps le fonctionnement de la partie Nord de la parcelle y compris le maintien du parking sur la toiture de la salle de gymnastique sans perturber les accès à cette dernière.

L'ouvrage demandé pour l'école trouve naturellement sa place sur la toiture de l'école en étant relevé sans affecter le volume du complexe.



REZ DE CHAUSSEE - 1/200



REZ DE CHAUSSEE - 1/200

1-2-3 SOLEIL I - CONCOURS CENTRE SCOLAIRE DE CHAMOSON

STRUCTURE-MATERIAUX

L'école et l'UAPE possèdent une ossature béton avec des façades composées de vitrages alternés avec des éléments métalliques suivant l'ordre de bandeaux ou d'éléments opaques. Le bâtiment de crèche-nursérie est conçu quant à lui avec une ossature bois multi revêtue également de vitrages et d'éléments métalliques. La modération des ouvertures reprend le rythme existant des vitrages de la salle de gymnastique renforçant ainsi l'intégration de cette dernière dans le complexe proposé.

A l'intérieur, le béton blanc, les sols en terrazzo et les menuiseries bois associées aux vitrages colorés sont détaillés dans les différentes constructions avec des ventilations soulignant les étapes de développement de l'enfant.

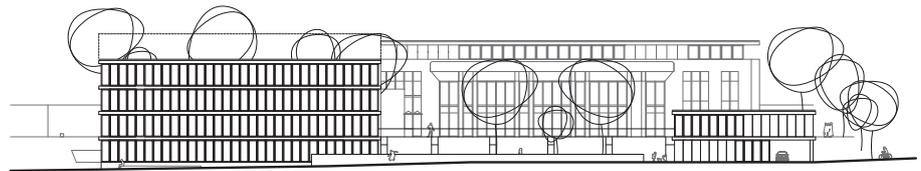
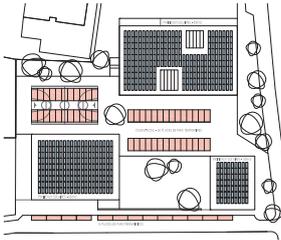
STATIONNEMENT

Lors de manifestation réalisées dans la salle polyvalente de ce site scolaire, le projet offre un potentiel de stationnement adapté à l'échelle des institutions communales. Au 3^e étage du parking couvert il revient d'allouer 13 places de parc au Chemin des Follies (9 places permanentes + 4 places de dépôt) ainsi que 50 places temporaires installées sur la cour principale du site (cour 50x80).

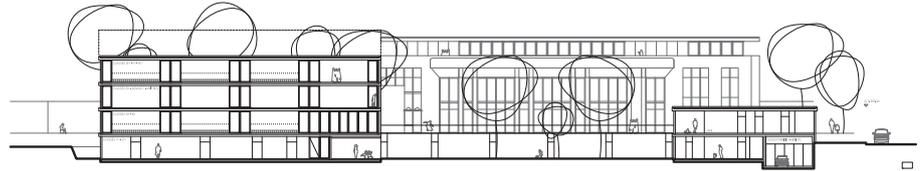
PANNEAUX SOLAIRES thermiques et photovoltaïques

Les toitures plates végétalisées des 3 bâtiments permettent d'intégrer aisément les besoins solaires de la commune. Chaque bâtiment offre une surface maximale pour l'insertion de panneaux : 632m² pour l'école (189 panneaux), 205 m² pour l'UAPE (63 panneaux) et 830 m² pour la nurserie-crèche (244 panneaux).

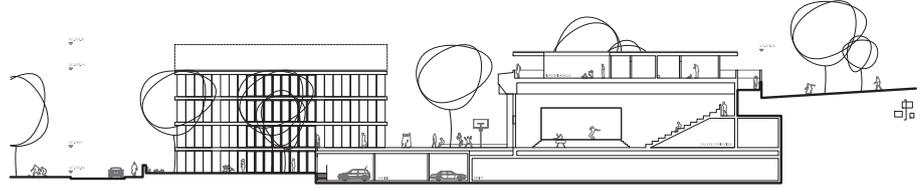
Le potentiel total de site correspond donc à 1567m² de toiture disponible pour la mise en place de panneaux solaires, soit près de 500 panneaux.



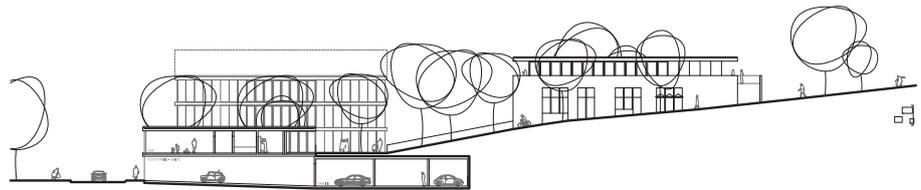
ELEVATION SUD-EST - 1/200



COUPE LONGITUDINALE - 1/200



COUPE-ELEVATION TRANSVERSALE - 1/200



COUPE-ELEVATION TRANSVERSALE - 1/200

Projet n° 33

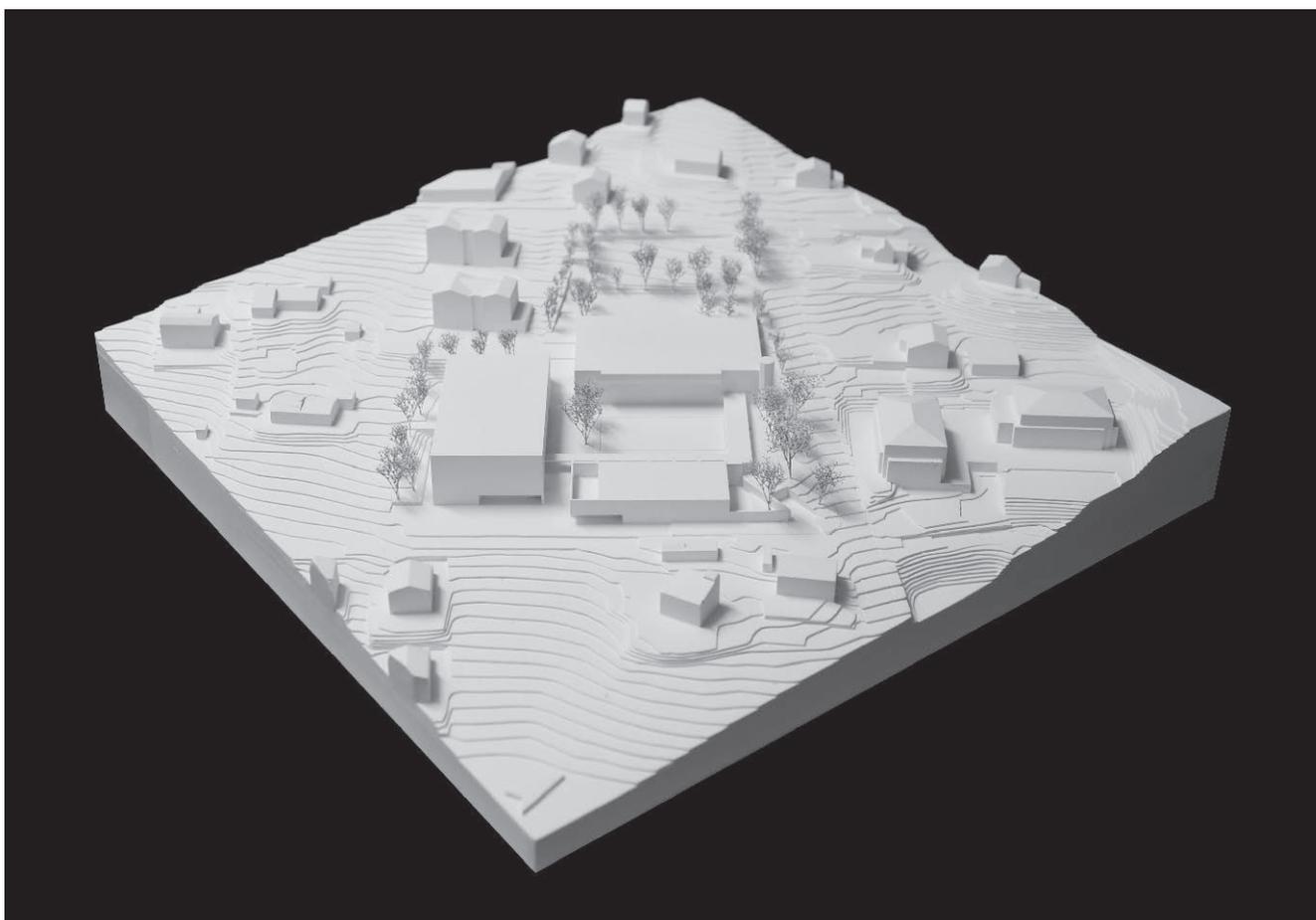
2^{ème} rang - 1^{er} prix

“écolade“

CHF 35'000.--

Auteurs: Itten+Brechchbühl SA et COL.LECTIU BRUSI, S.L.P, Lausanne

Collaborateurs: Romario Chiriotti Alvarez, David Fontanils Llach, Carlos Pérez Mir, Bao Phan, Laurent Gerbex, Robin Kirschke



Le projet « écolade » concentre son intervention dans la partie sud de la parcelle. Par une organisation précise et équilibrée autour du préau de l'école, les deux nouvelles constructions parviennent à intégrer la salle polyvalente existante. Un couvert complète la composition, relie les différentes fonctions et sert de filtre protecteur côté rue. Il en découle toutefois un préau introverti, sans dégagement direct sur le voisinage. La disposition des bâtiments génère des espaces extérieurs différenciés. Le bâtiment de l'école primaire, en retrait de la rue, définit une place d'accueil inférieure en relation avec le chemin des Fraises et par là-même avec le centre du village de Chamoson. Des escaliers extérieurs se positionnent naturellement aux articulations des différents bâtiments et définissent un parcours reliant la place inférieure, le préau et la partie supérieure recevant le terrain de sport et le parking déplacé au Nord de la parcelle. La toiture de la salle polyvalente est revalorisée en jardin floral. Les nouveaux bâtiments s'assoient dans le terrain et profitent des contacts avec celui-ci pour créer des relations de plain-pied à trois niveaux différents. La grande longueur du bâtiment de l'école primaire, inséré perpendiculaire à la pente, s'avère cependant hors échelle et referme l'espace du préau à l'ouest côté village.

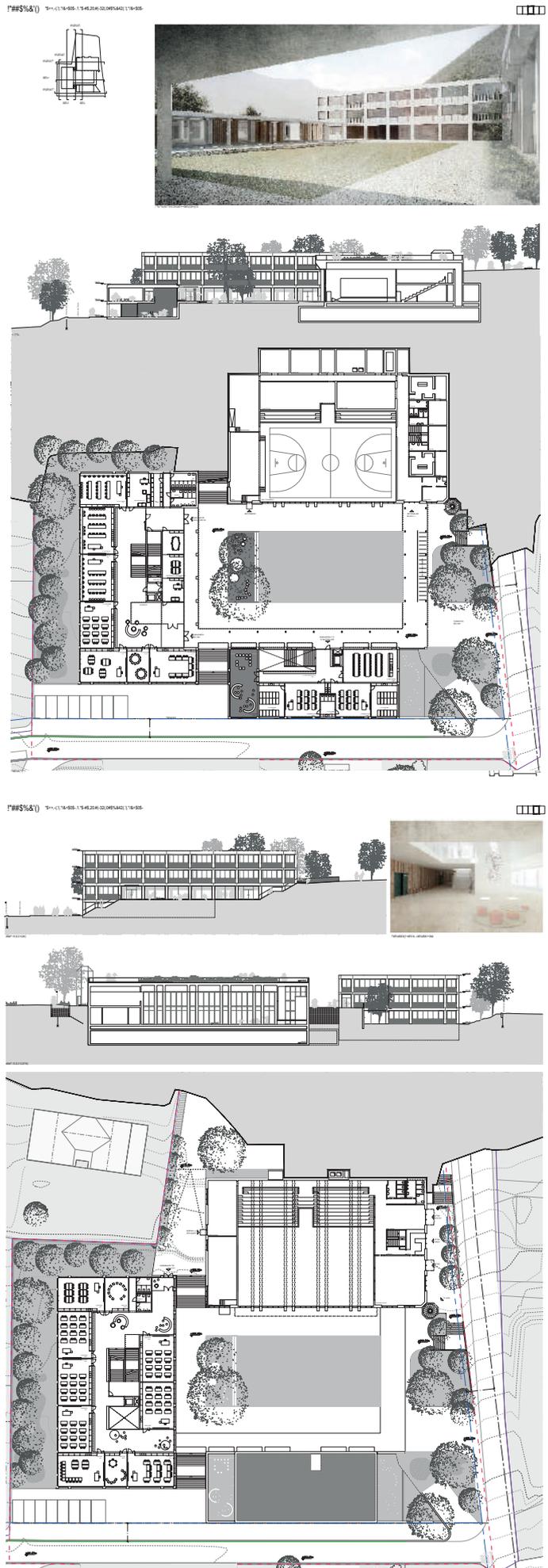
La qualité spatiale du principe typologique de l'école primaire est relevée par le jury. Les salles de classes se positionnent autour d'un espace de circulation en U qui s'oriente sur le préau. Cette disposition réduit la longueur de couloir, apporte lumière naturelle et vue. Le dosage de la lumière est complété par un vide, guidant la lumière zénithale jusqu'au rez-de-chaussée. Deux escaliers généreux s'entremêlent, l'un ouvert, l'autre fermé, servant d'escalier de secours. Bien que ce dispositif soit judicieux, les escaliers sont surdimensionnés, en particulier l'escalier de service. Les dégagements des espaces de circulation sont très généreux. Une optimisation de l'échelle intérieure aurait pu contribuer à réduire l'impact volumétrique du bâtiment dans le site. Située au niveau inférieur du bâtiment des classes, l'UAPE trouve son indépendance, mais force le terrain à l'Ouest pour éclairer une des salles d'activité et la salle à manger. Le hall d'accueil en deuxième jour manque de lumière naturelle alors qu'un local technique est en façade Sud.

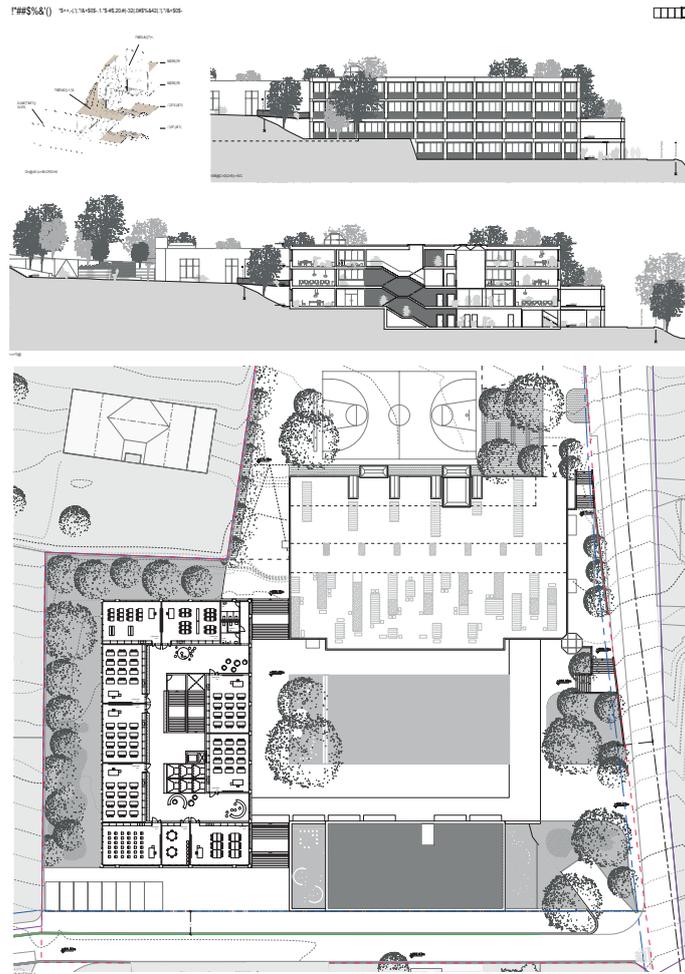
L'organisation des espaces de la crèche-nurserie est fonctionnelle et de qualité. Un grand escalier relie les deux niveaux et s'accompagne d'un vide qui éclaire naturellement l'entrée inférieure et la nurserie. Le plan de la nurserie est efficace, lumière naturelle et échappées visuelles sont assurées. Le couloir central s'ouvre à l'Est sur un jardin privatif. A l'étage, l'entrée et la salle à manger s'orientent sur le préau. Un second jardin privatif à l'Ouest, permet aux plus grands de jouer à l'abri des jeux de ballons du préau.

Les façades en béton préfabriqué recyclé sont sobres dessinées avec soin. La grille de composition intègre à la fois les vitrages et les creux pour les entrées. Le langage unitaire des deux bâtiments s'accorde à la modénature de la façade sur cour de la salle polyvalente existante. Le projet est économique et rationnel du point de vue volumétrique et de son occupation du terrain.

En conclusion, le projet « écolade » est un projet abouti et fonctionnel. Le jury souligne l'attention portée à tous les niveaux et la cohérence du projet jusque dans sa matérialisation. Les espaces tant extérieurs qu'intérieurs sont de qualité, hormis l'organisation de l'UAPE. Une ouverture du préau sur son environnement immédiat aurait été souhaitable. La volumétrie générale du complexe scolaire est équilibrée, mais la longueur du bâtiment de l'école primaire implanté perpendiculairement à la pente le rend trop imposant depuis le village.







Projet n° 38

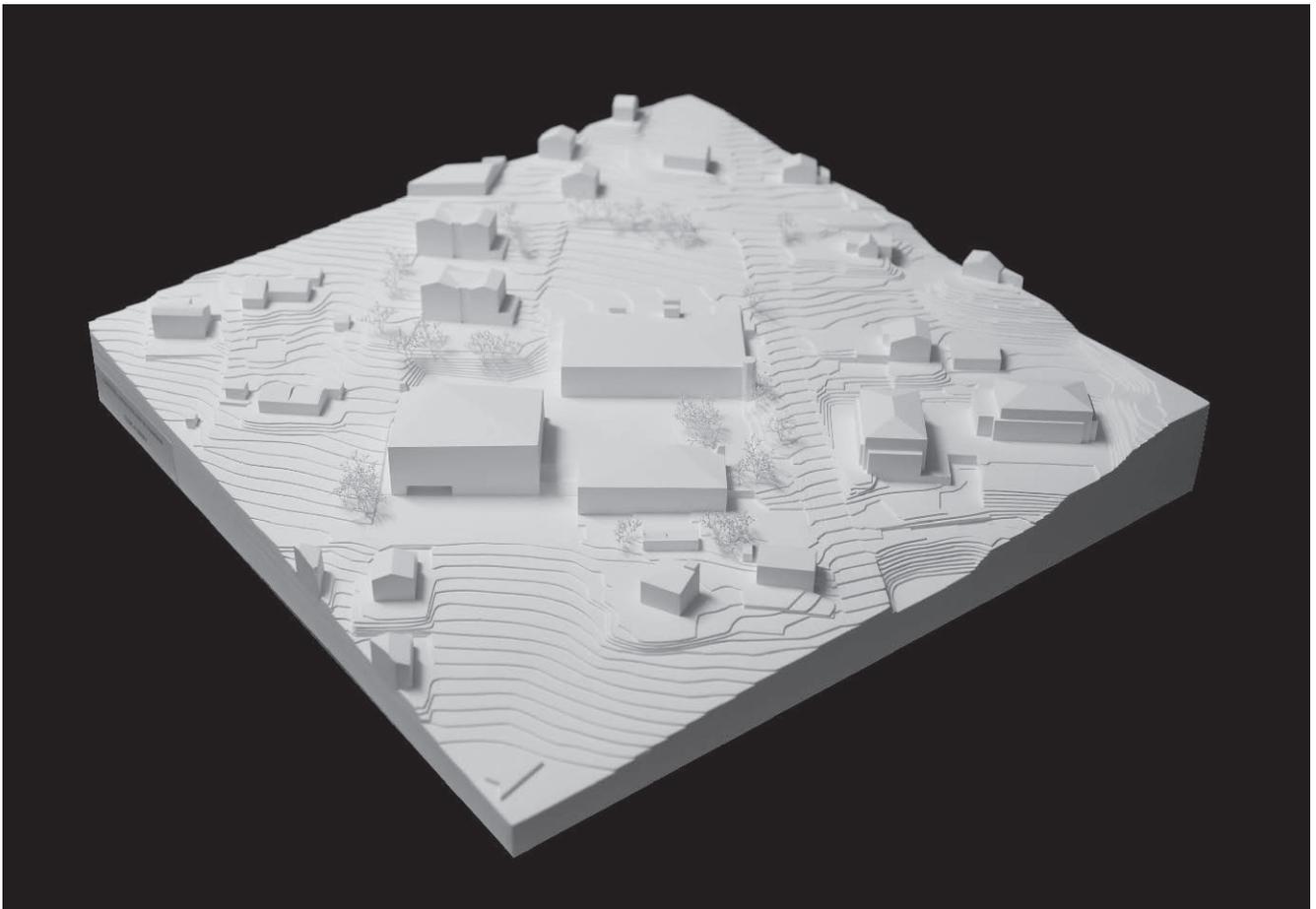
“TOM et JERRY“

3^{ème} rang - 2^{ème} prix

CHF 19'000.--

Auteurs: Atelier MARCH SA, Genève

Collaborateurs: Juan Madrinan, François Dulon, Lauranne Millet, Hervé Kernen, Aline Geiger, Justine Stalport, Pedro Esteves



Le projet TOM & JERRY propose de regrouper l'ensemble du programme en aval du site, le long du chemin des Fraises. La salle polyvalente et le parking au Nord du site ne sont pas modifiés, conservant leur fonction actuelle de parkings ainsi qu'un potentiel d'extension future.

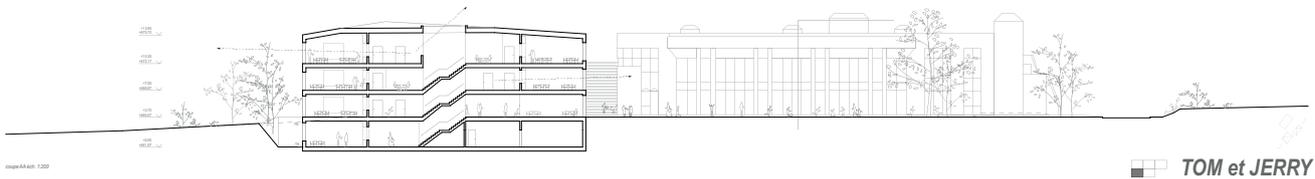
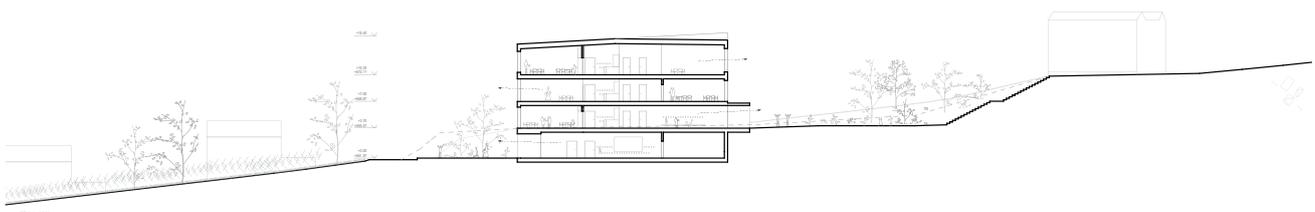
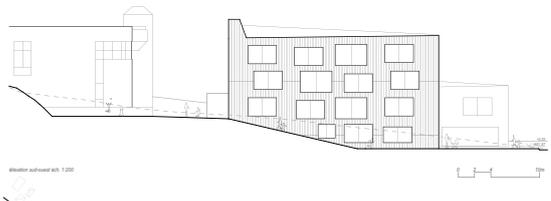
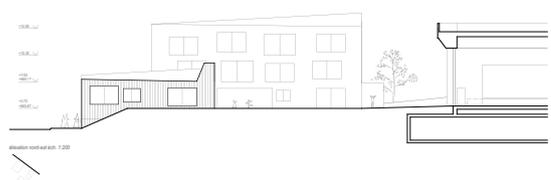
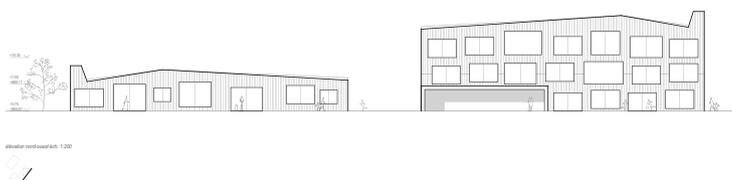
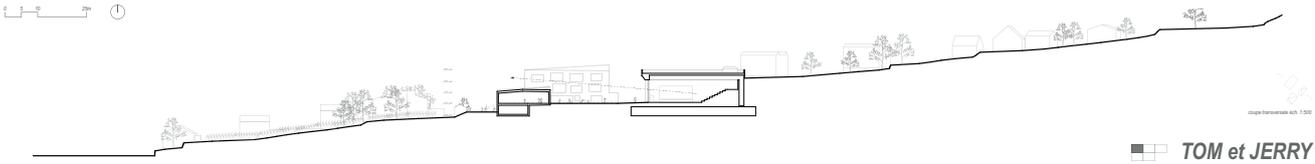
Les programmes de l'école et de l'UAPE sont regroupés dans un volume compact de quatre niveaux, implanté à l'angle Sud du site, légèrement en retrait de la route afin de créer un espace de dépose et d'entrée. L'UAPE est installée au rez supérieur, en relation avec les deux préaux scolaires articulés. L'école est installée au rez inférieur (salles ACM, direction), au rez supérieur (salles de cours, salles des maîtres) et aux niveaux 1 et 2. L'imbrication des deux programmes pose des problèmes au niveau du fonctionnement.

La crèche-nurserie occupe un volume indépendant implanté parallèlement au chemin des Fraises et contre lequel s'appuie le préau principal. Entre les deux volumes, un grand escalier relie clairement l'école au village. En 1ère étape, le jury s'interroge sur les aménagements nécessaires pour soutenir le préau et aménager le début du chemin des Fraises.

Le volume compact de l'école-UAPE est obtenu par un plan rayonnant, avec des salles installées autour d'un noyau de circulation central. Par le glissement d'une ou deux salles à chaque étage, une grande variété spatiale peut être obtenue, ainsi que des apports de lumière directe. Au niveau du fonctionnement, cela peut toutefois entraîner une certaine complexité. Le plan de la crèche/nurserie est simple et efficace, avec deux unités (nurserie au Nord et crèche au Sud) clairement identifiables.

En réaction à la très grande simplicité du plan, la volumétrie et l'expression des façades cherchent à apporter une touche de fantaisie, avec des toits à pans légèrement déformés et une composition aléatoire des ouvertures en façade. Cette expression domestique, en référence au contexte résidentiel, est renforcée par un artefact de cheminée disposé dans un angle de chaque volume.

Le jury a apprécié la compacité et l'efficacité du projet, qui figure parmi les plus petits projets en terme de volume bâti et de surface de plancher. La concentration de l'intervention sur le bas du site permet de conserver presque intégralement les aménagements et fonctions actuelles de la salle polyvalente.





vue des prises de compteur

EXPRESSION TECHNIQUE DEVELOPPEMENT DURABLE

Le nouveau complexe scolaire de Chamoson se caractérise par un ensemble construit et conçu en relation avec le territoire existant de la vallée chamosine. Les nouvelles volumes proposés sont conçus et conçus de manière équilibrée qui enrichissent la perception des volumes en relation avec l'édifice existant et qui contribuent ainsi à une transition douce entre les différents parties du site scolaire.

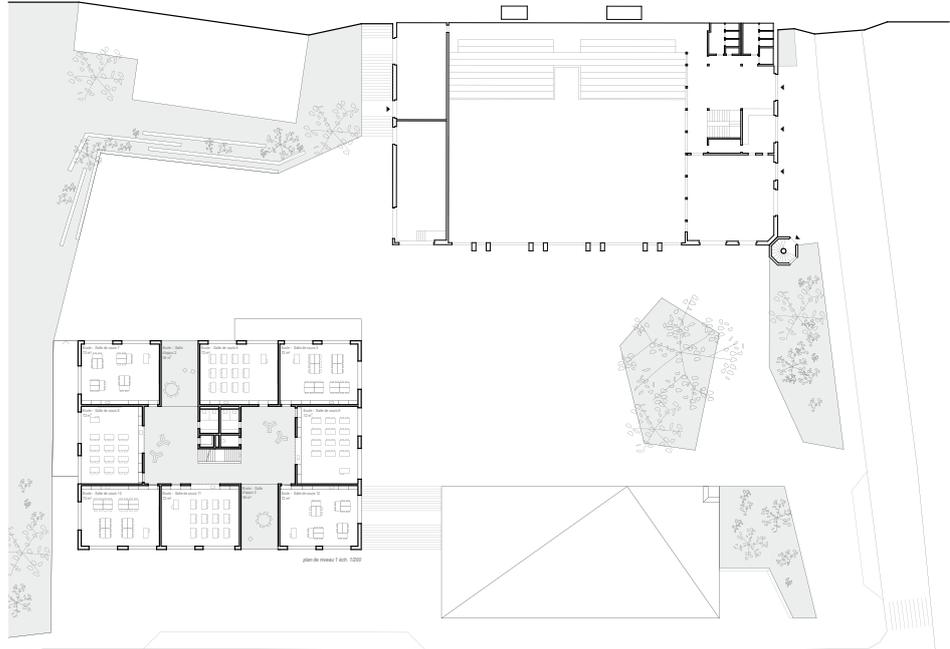
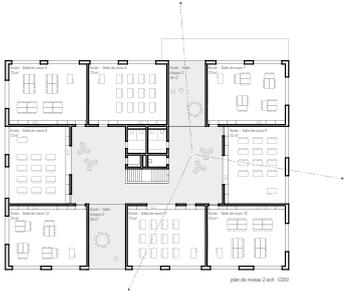
La morphologie ainsi proposée s'accorde au programme à priorités élevées des nouvelles salles de classe. Ils apprennent plus verticaux et plus petits, respect des volumes existants avec leurs échappées. Les nouvelles salles par l'implantation des volumes respectent des principes qualité et des choix écologiques et respectent l'objectif de l'art de vivre durable.

Tout par son organisation et sa conception, le nouveau complexe scolaire de village de Chamoson se veut économique et durable. Le constructeur est aussi bien pensé en terme d'efficacité du projet qu'en terme de durabilité et performance. Le bâtiment de classe est réalisé d'une structure en béton armé avec une isolation périphérique et un isolant minéral en laine de roche et compacte les briques. Ce principe vise une stabilité de prix et assure un confort thermique des élèves et du personnel de l'école des bâtiments des salles de classe.

Les nouvelles constructions sont en bois massif de type chêne local. Des protections solaires extérieures viennent compléter le dispositif et assurer une qualité acoustique.

En son particulier sera accordé à la protection phonique afin de garantir un cadre harmonieux. Pour l'intérieur, les matériaux seront réalisés au maximum. De même aussi, les éléments de façade et d'angle des volumes, des espaces et paramètres de mise en œuvre de la toiture.

Le projet envisage une série de principes visant à assurer l'impact énergétique des nouvelles constructions tout en maintenant un haut niveau de confort. Par la forme compacte et verticale, un aspect au sol brève, la taille de son organisation, la réorganisation des espaces et l'atténuation de la toiture habitable pour le projet des locaux, le projet vise une réponse à la notion de développement durable.



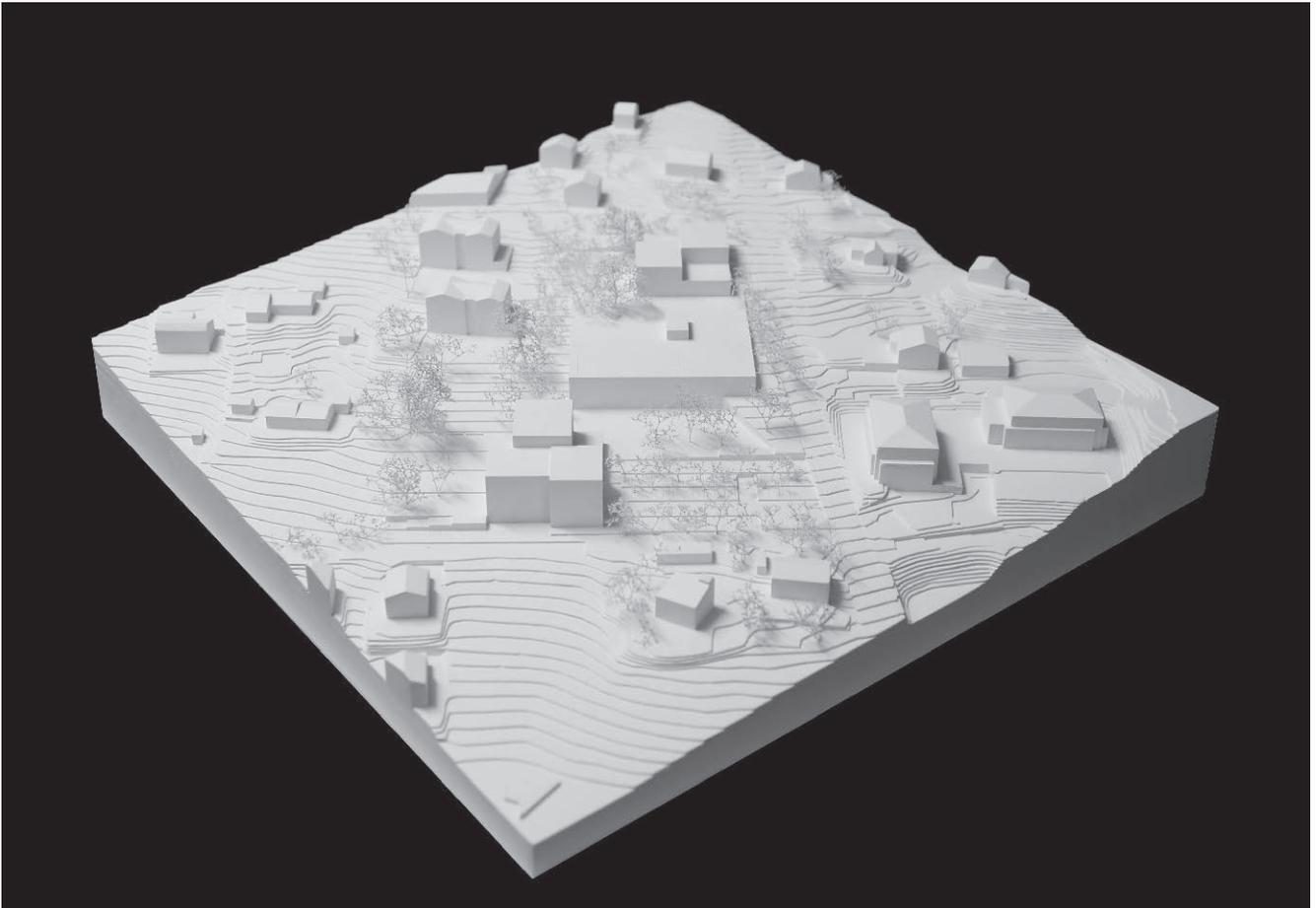
TOM et JERRY
Concours centre scolaire de Chamoson

Projet n° 31
“grenadine“

4^{ème} rang - 2^{ème} mention
CHF 16'000.--

Auteurs: Atelier d'architectes fournier_maccagnan, Bex

Collaborateurs: Sandra Maccagnan, Pascal Fournier, Camille Guntern, Guillaume Pfefferle, Philippe Scufari, Killian Bourmoud



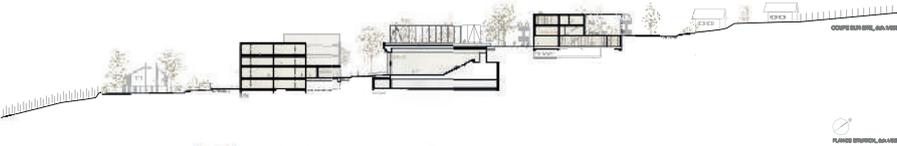
En proposant d'implanter deux volumes très découpés et de taille similaire de part et d'autre du site, le projet «Grenadine» crée une unité remarquable dans son intervention et assure une très bonne intégration dans le tissu bâti existant.

Au Sud, un bâtiment de quatre niveaux légèrement en retrait de la rue des Fraises accueille l'essentiel des classes alors qu'au Nord, une construction de trois niveaux est dédiée à la petite enfance avec la crèche-nurserie, l'UAPE ainsi que 5 classes «enfantines». Si les typologies sont généreuses et bien adaptées aux fonctions qu'elles abritent, le fractionnement de l'école reste problématique car il empêche toute flexibilité dans la répartition future des classes. De même, la réalisation dans une phase ultérieure de la crèche-nurserie met en péril l'intégrité du volume Nord. Outre la simplicité organisationnelle gageant d'une appropriation facile par les utilisateurs, l'échelle des volumes mis en place reste la principale qualité du projet. Les nombreux découpages volumétriques diminuent encore l'impact visuel des constructions et offrent des amenées de lumière intéressantes à l'intérieur. On peut cependant déplorer l'absence d'utilité de la plupart des terrasses résultant des décalages de niveaux de toitures. Les façades traitées de manière similaire pour les deux volumes sont bien adaptées et soulignent l'unité de l'intervention.

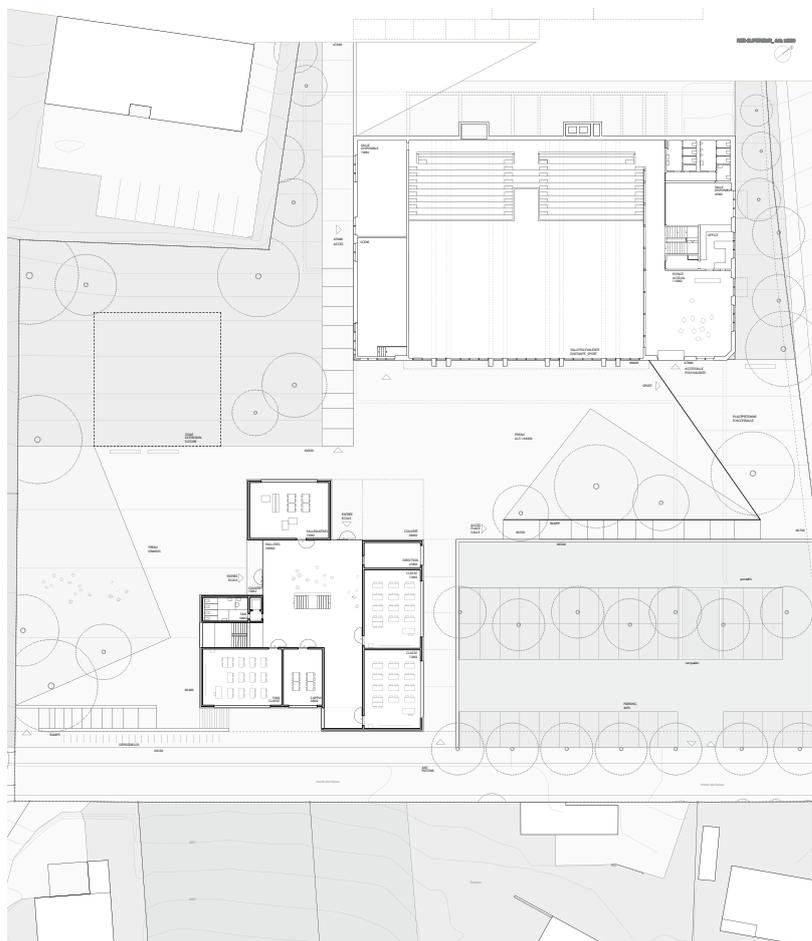
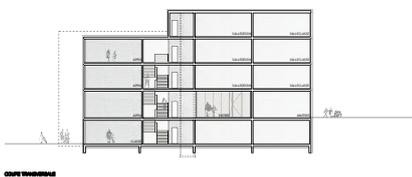
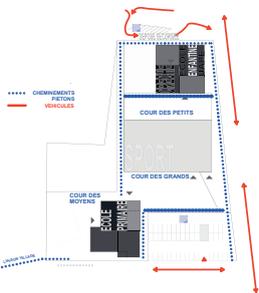
Le jury apprécie les dessertes tant piétonnes que véhicules proposées. Le nouveau cheminement en pente reliant le chemin des Fraises à la zone de dépose le long de la route de Némiaz connecte naturellement les différents plateaux proposés. Le nouveau parking dessiné à l'angle Est de la parcelle évite toute interférence entre les véhicules motorisés et les zones de préaux. Dans ce contexte d'intervention très simple, le jury questionne le remaniement onéreux de la rampe d'accès à l'abri STPA ainsi que les importants mouvements de terre pour créer une deuxième entrée à l'étage de la salle polyvalente existante.

Le projet offre une bonne compacité et une utilisation rationnelle du relief pour minimiser les excavations. Sa volumétrie est sensiblement inférieure à la moyenne et l'économie du projet bénéficie de l'absence de gestes architecturaux coûteux.

CONCOURS CENTRE SCOLAIRE DE CHAMASON _ proeedes



CONCOURS CENTRE SCOLAIRE DE CHAMASON _ proeedes



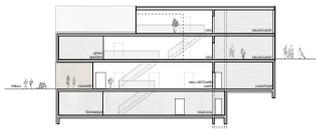
CONCOURS CENTRE SCOLAIRE DE CHAMOSON - perspective



PLAN



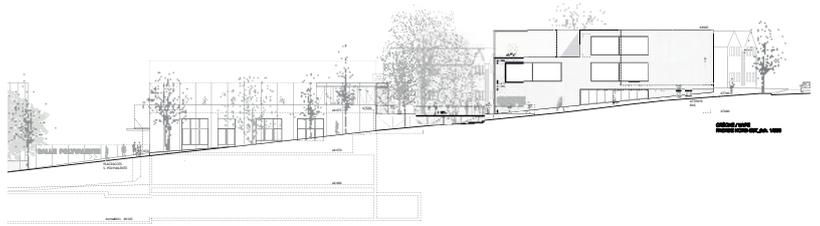
PLAN



CUT TRANVERSAL



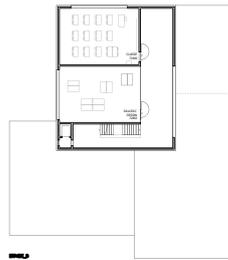
CUT



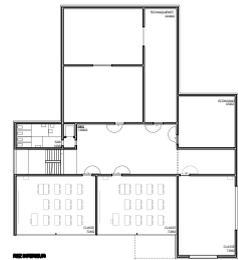
CONCOURS CENTRE SCOLAIRE DE CHAMOSON - perspective



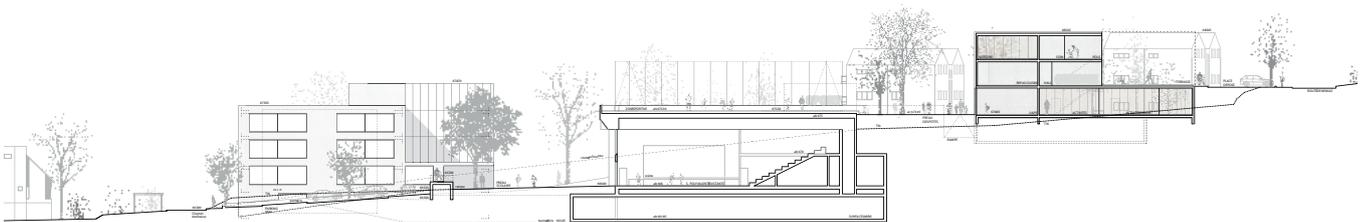
PLAN



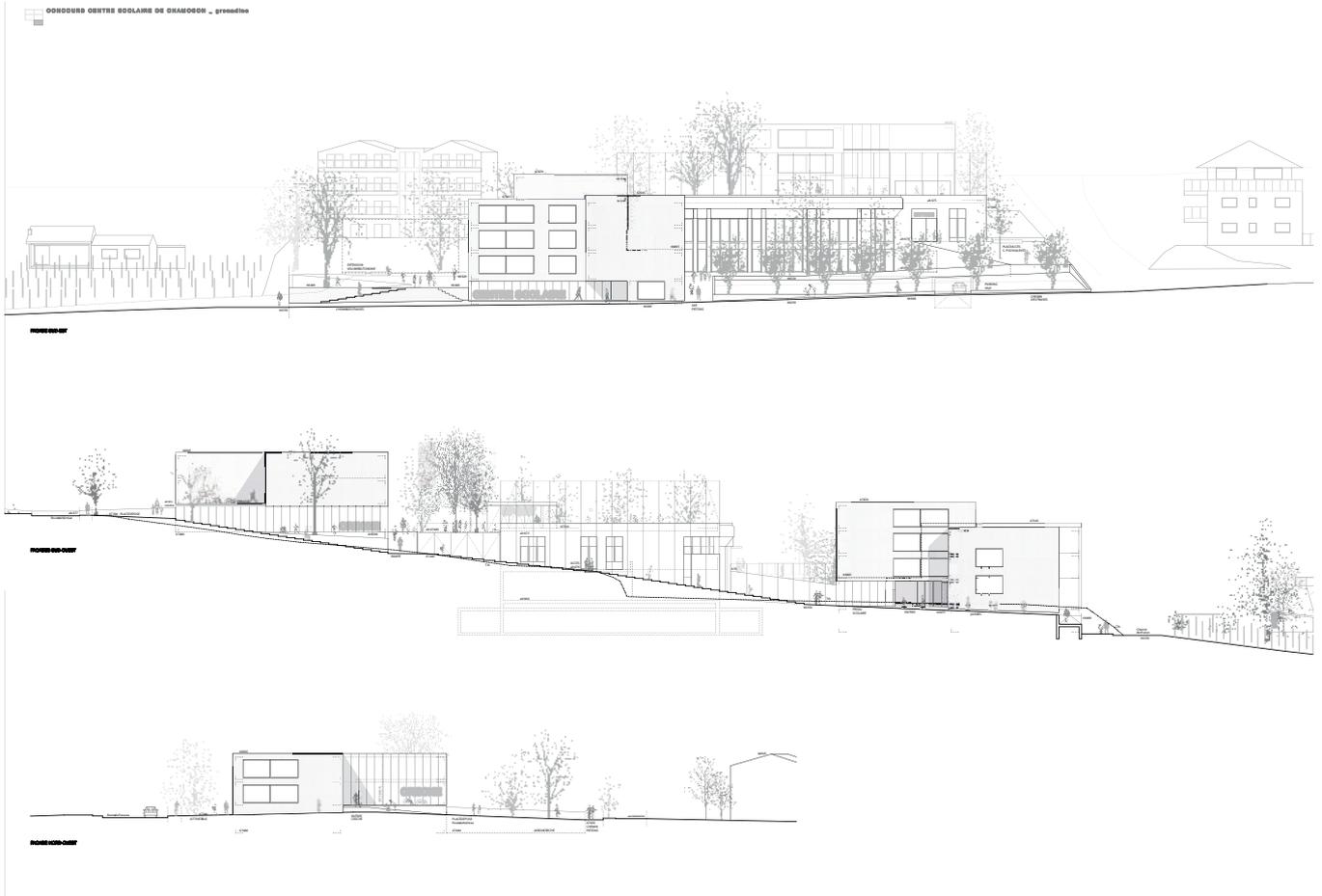
PLAN



PLAN



CUT TRANVERSAL

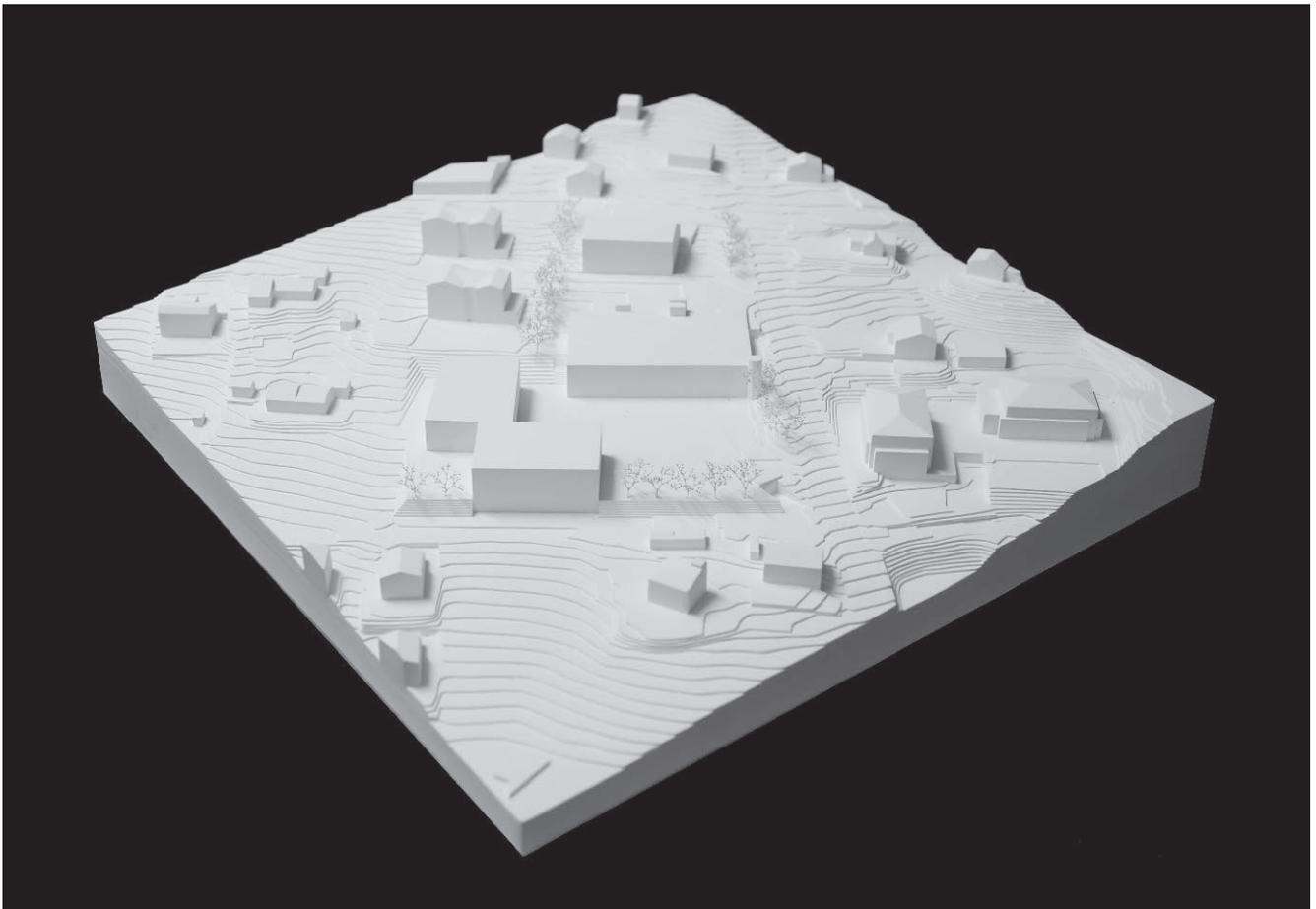


Projet n° 15
"FRANKLIN"

5^{ème} rang - 3^{ème} prix
CHF 14'000.--

Auteurs: STENDARDO MENNINGEN, Les Acacias

Collaborateurs: Adrien Menningen, Daniele Stendardo, Angel Lallana Diez-Canseco, Blanca Perez



Le projet Franklin s'articule autour de deux interventions distinctes au Sud et au Nord de la parcelle. Bordant le chemin des Fraises, l'école et l'UAPE prennent place dans un grand volume à toit plat de quatre niveaux en forme de «S» alors que la crèche-nurserie s'installe dans un volume rectangulaire de trois niveaux avec un toit à deux pans le long de la route de Némiaz. Au centre, le gros volume de la salle polyvalente est laissé intact avec son parking en toiture. Les dessertes du nouveau complexe se font exclusivement par la route cantonale et la route de Némiaz. Le jury déplore l'absence de liaison piétonne avec le centre du village par le chemin des Fraises, ce qui donne l'impression que le nouveau complexe lui tourne le dos.

Dans son organisation, l'école dispose de deux entrées de part et d'autre de la partie centrale évidée du «S». Ce préau couvert donne judicieusement accès aux deux cours distinctes pour les grands et les petits. Grâce à un dispositif très simple, l'UAPE peut fonctionner de manière indépendante de l'école. A l'intérieur de celle-ci, les classes se retrouvent divisées en deux entités non-communicantes, ce qui oblige tant les élèves que les professeurs à de fastidieux déplacements entre les périodes d'enseignement. Malgré ce désavantage, le dispositif de circulations en forme de croix est efficace et offre assez de générosité pour accueillir les vestiaires. L'extension future proposée en prolongation de la barre Sud du «S» est judicieuse, simple à réaliser et ne dénature pas la volumétrie initiale. La crèche-nurserie, quant à elle, fonctionne très bien avec son organisation sur trois niveaux: entrée, administration et nurserie à l'étage intermédiaire, puis deux unités de crèche au -1 et +1.

Dans son ensemble, la recherche typologique du projet est à souligner pour son efficacité et la richesse des espaces proposés. Cependant, si la différenciation formelle entre les deux étapes de construction permet d'amener une identité propre à chacune des deux fonctions distinctes, la question de l'unité générale de l'intervention reste posée. Derrière une matérialité identique, le traitement très rigoureux des façades et du toit plat de l'école entre en conflit avec les percements aléatoire et le toit à deux pans asymétriques de la crèche-nurserie.

Le système constructif proposé est toutefois apprécié par le jury pour sa durabilité et son adéquation avec la présence de la pente du terrain. La bonne compacité des volumes et la simplicité des aménagements extérieurs sont garantes de l'économie générale du projet. A noter encore que le soin apporté par au rendu a permis une analyse facilitée de ce projet.

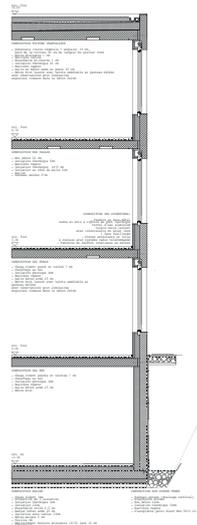
Concours centre scolaire de Chamoson
FRANKLIN



page 1/1200



plan de situation_1/500



Le site qui accueillera la nouvelle école maternelle, l'UAPE et la nurserie - crèche est occupé par un terrain plat de 1,5 hectare environ. Le terrain est actuellement occupé par un terrain agricole et une partie de la zone d'habitat individuel. Le terrain est plat et orienté vers le sud-est. Le terrain est plat et orienté vers le sud-est. Le terrain est plat et orienté vers le sud-est.

Le bâtiment proposé, en plusieurs phases, l'école et la nurserie - crèche est implanté au sud de la parcelle. Il a la particularité de s'ouvrir vers l'est et de laisser une partie de la parcelle libre pour la future extension de la zone d'habitat individuel. Le terrain est plat et orienté vers le sud-est. Le terrain est plat et orienté vers le sud-est. Le terrain est plat et orienté vers le sud-est.

Le bâtiment proposé, en plusieurs phases, l'école et la nurserie - crèche est implanté au sud de la parcelle. Il a la particularité de s'ouvrir vers l'est et de laisser une partie de la parcelle libre pour la future extension de la zone d'habitat individuel. Le terrain est plat et orienté vers le sud-est. Le terrain est plat et orienté vers le sud-est. Le terrain est plat et orienté vers le sud-est.

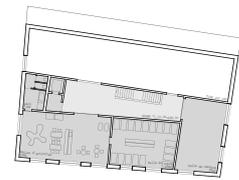
Le bâtiment proposé, en plusieurs phases, l'école et la nurserie - crèche est implanté au sud de la parcelle. Il a la particularité de s'ouvrir vers l'est et de laisser une partie de la parcelle libre pour la future extension de la zone d'habitat individuel. Le terrain est plat et orienté vers le sud-est. Le terrain est plat et orienté vers le sud-est. Le terrain est plat et orienté vers le sud-est.

principe constructif_1/50

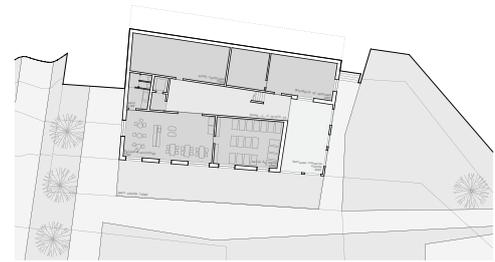
Concours centre scolaire de Chamoson
FRANKLIN



page 2/1200

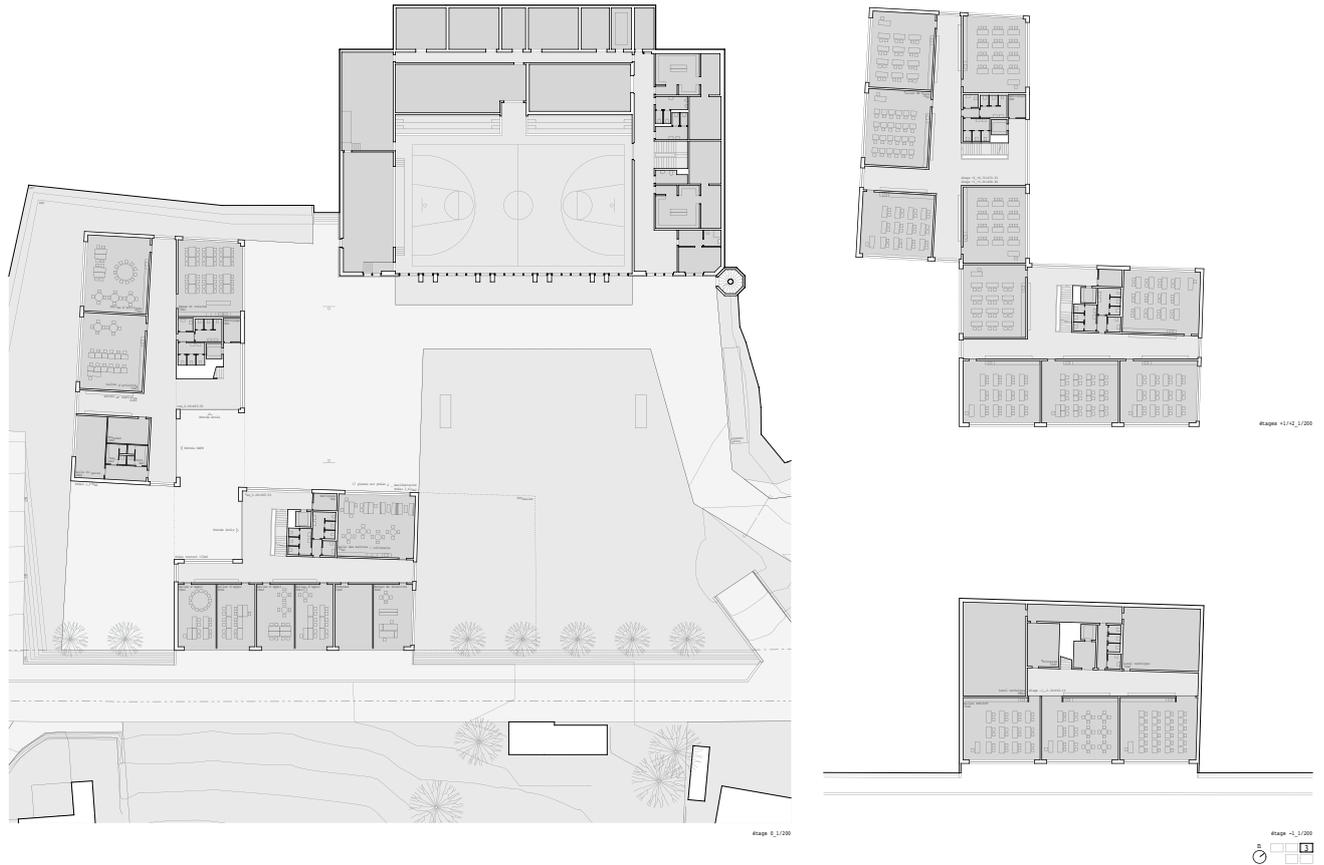


page 1/1200

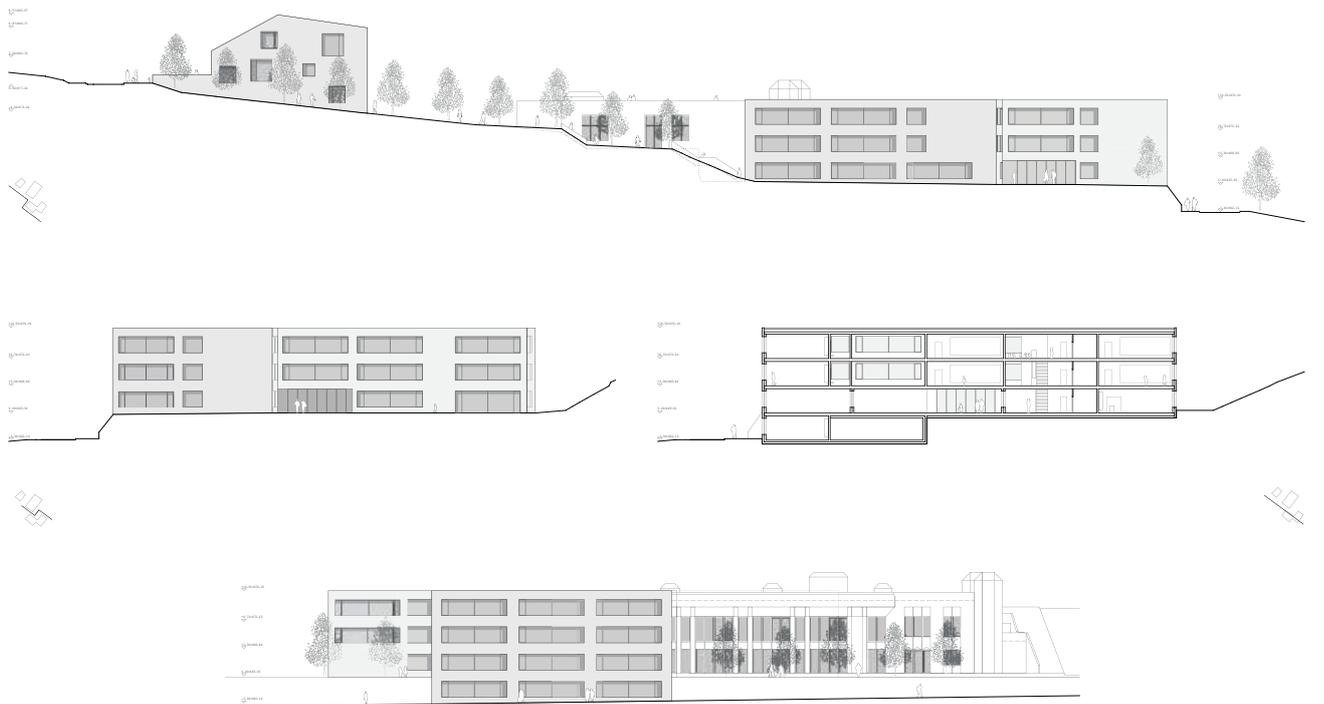


page 2/1200

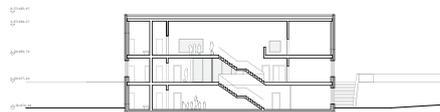
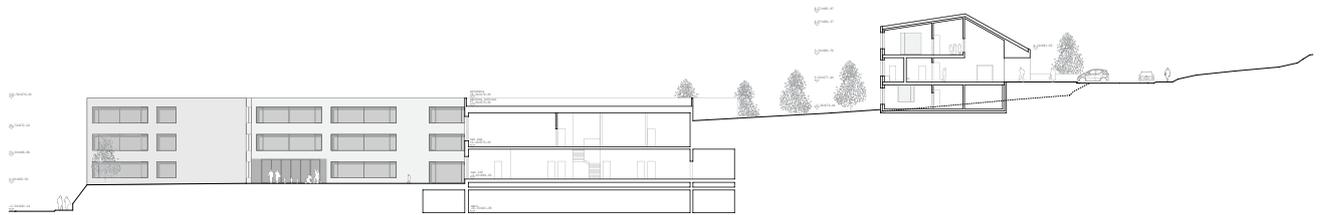
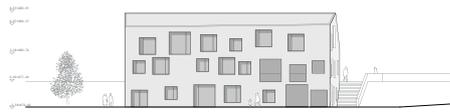
Concours centre scolaire de Chamoson
FRANKLIN



Concours centre scolaire de Chamoson
FRANKLIN



Concours centre scolaire de Chamoson
FRANKLIN



Projet n° 16

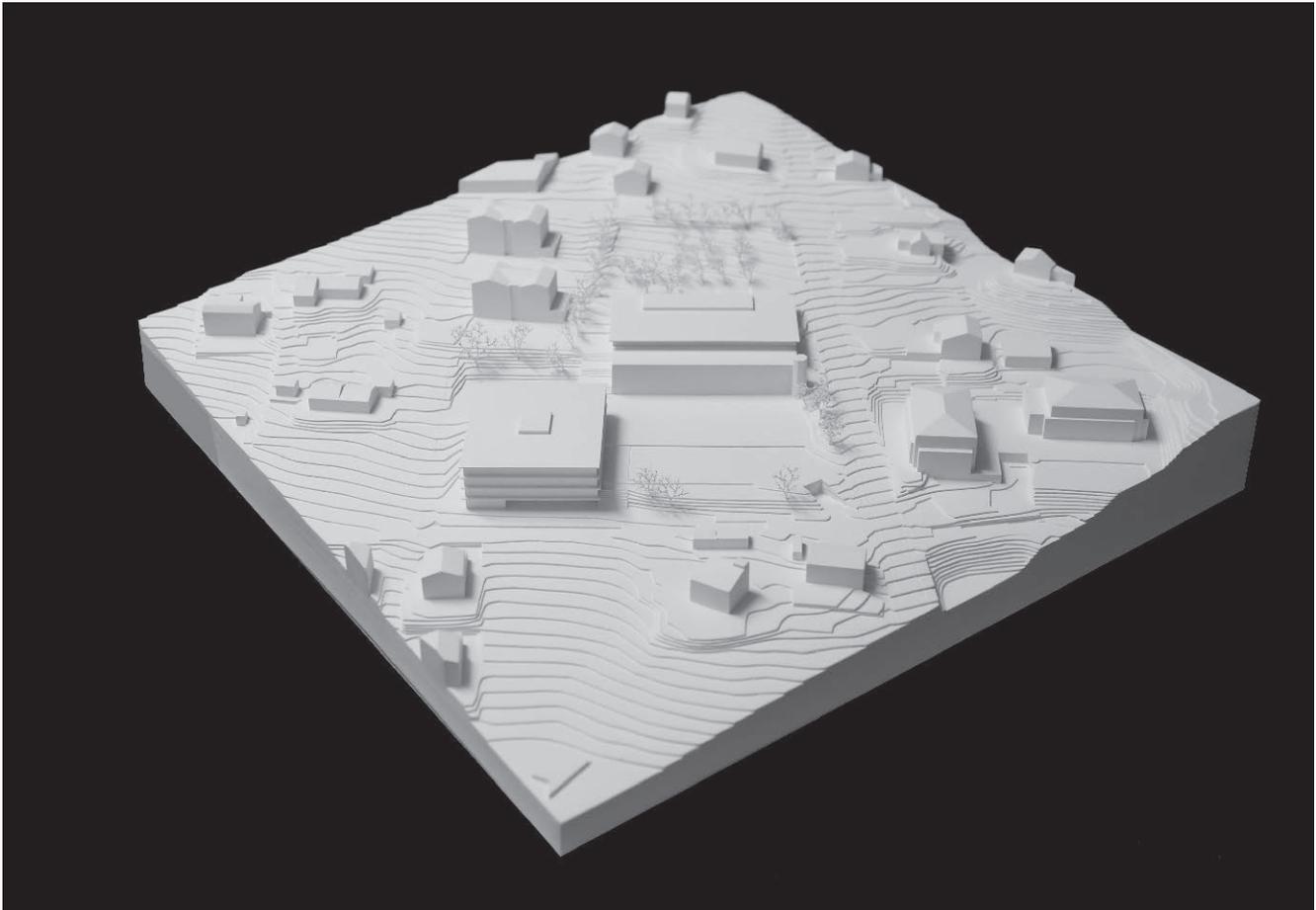
6^{ème} rang - 4^{ème} prix

“LOUIE LOUIE“

CHF 10'000.--

Auteurs: DAAP architectes et Gonzalo Martinez Màrquez, Genève

Collaborateurs: David Gastòn Robles, Gonzalo Martinez Màrquez, Andrés Subirá Subirá, Jose Luis Tejdor Calvo



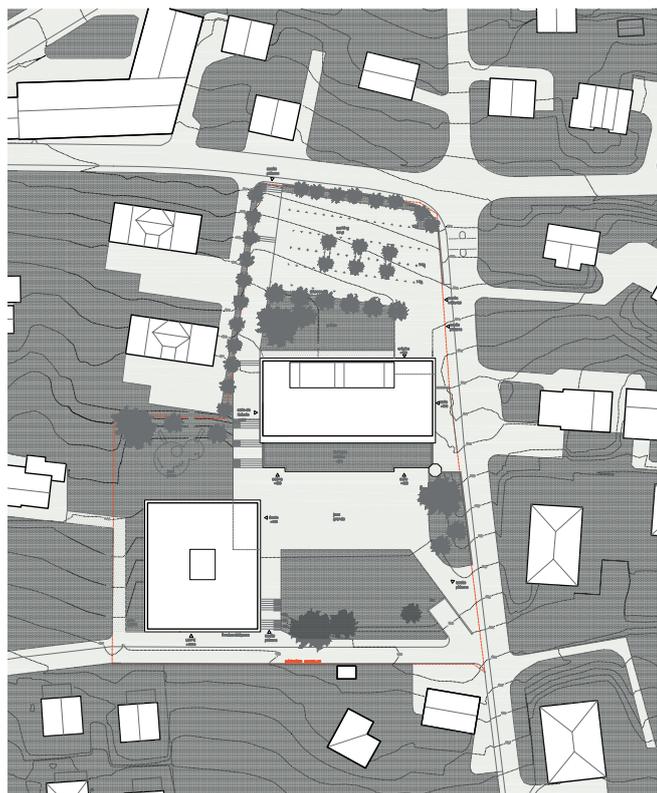
Le projet "louie, louie" propose une distinction claire entre les deux étapes de réalisation. L'école et l'UAPE sont regroupées dans un volume unique, de grande taille, implanté à l'angle Sud de la parcelle. La crèche-nurserie est disposée sur la toiture de la salle polyvalente.

Le volume scolaire de quatre niveaux est orienté dans le sens de la pente, en décalage par rapport à la salles polyvalente. Cela permet de libérer un espace vide généreux, mi-préau et mi-jardin, qui connecte les deux bâtiments. Le plan intérieur est organisé avec des salles sur les façades longitudinales et un couloir central orienté vers l'aval. Le dégagement est partiellement obstrué par les salles d'appui. L'école occupe les trois niveaux supérieurs, avec un accès de plain-pied dans la cour. L'UAPE est installée dans le niveau inférieur, en relation avec la zone de dépose aménagée le long du chemin des Fraises. Les architectes proposent une expression de façade de type pavillonnaire, avec des percements réguliers sur tout le pourtour du bâtiment, y compris dans le socle en contact avec le terrain naturel.

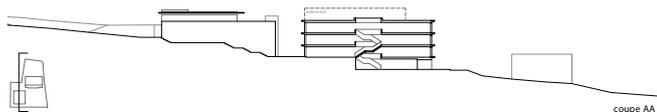
Le programme de la crèche-nurserie est posé sur la salle polyvalente, en retrait par rapport à la façade Sud-Est. Une grande terrasse avec vue offre les espaces extérieurs protégés pour les petits enfants. Le plan intérieur intègre les émergences existantes, avec une séparation entre locaux servants au Nord et locaux servis au Sud. Cette organisation nécessite des circulations importantes et présente une certaine rigidité.

Du fait de l'économie de terrain du projet, les aménagements extérieurs sont réduits au minimum. Le parking existant est maintenu en amont de la salle polyvalente avec un accès aisé depuis la route de Fosseau. Un seul cheminement vertical relie la route de Némiaz, le parking, la crèche/nurserie, la salle polyvalente, le préau, l'école, l'UAPE et le chemin des Fraises. Le dégagement devant la salle polyvalente est maintenu, tout comme les surfaces ouvertes permettant d'organiser des manifestations d'envergure.

Centre scolaire de Chamoson
Jie, Louie

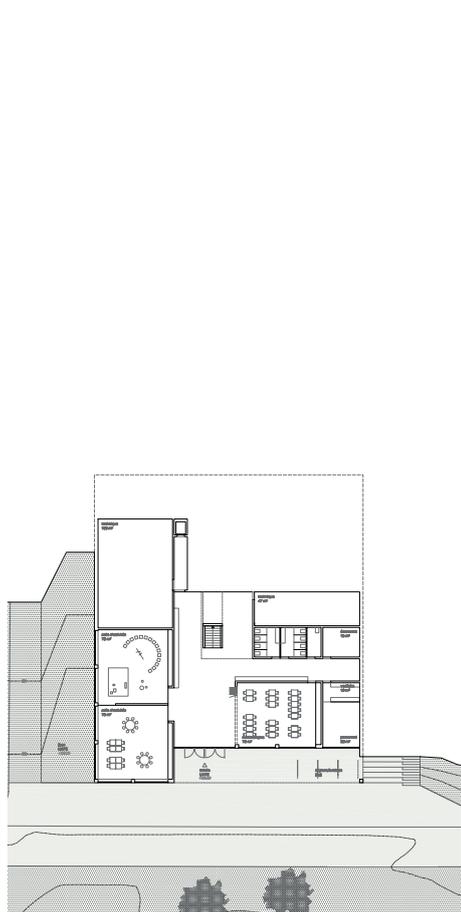


plan de situation
1:1500

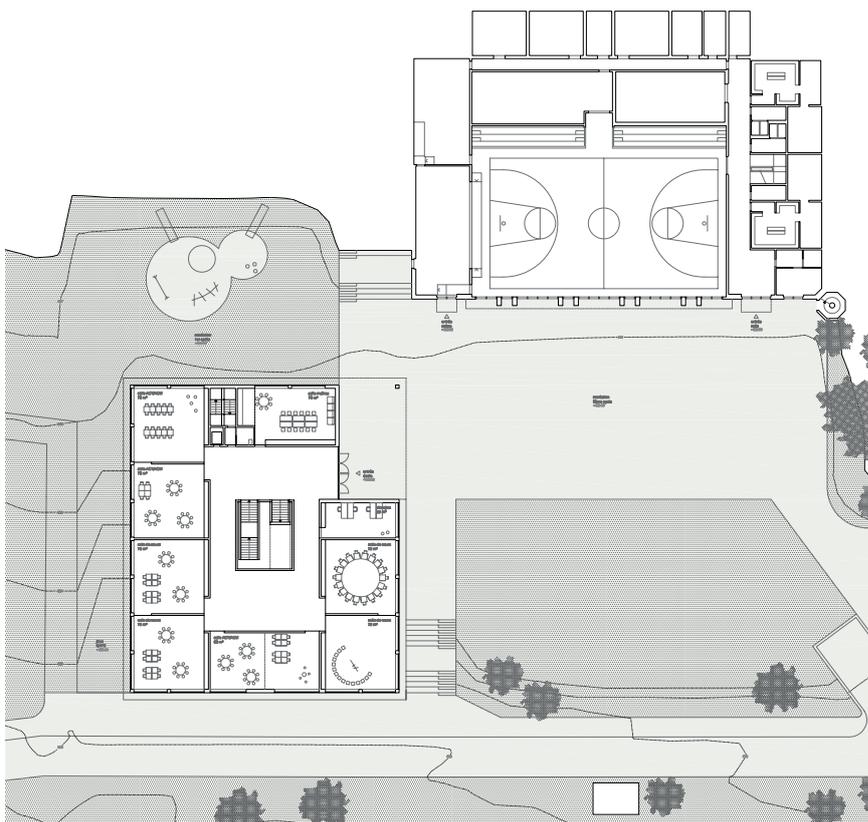


coupe AA
1:1000

Centre scolaire de Chamoson
Jie, Louie



rez inférieur
1:1000



rez de chaussée
1:1000

concept

Une intervention minimale afin de libérer un maximum d'espaces extérieurs.
Des espaces extérieurs variés et articulés par une implantation efficace du programme.
Des volumes sobres, clairs et légers en dialogue avec la salle polyvalente existante.
Des aménagements extérieurs qui tiennent un lien entre la parcelle et le quartier environnant.

Intégration dans le contexte urbain

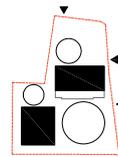
Le programme est organisé en deux bâtiments indépendants qui forment avec la salle existante un ensemble unitaire.
L'échelle et le langage architectural du projet proposent respectivement la légèreté de l'intervention.

Implantation

L'école et la UAPE sont placées dans un volume compact dans la partie sud de la parcelle, à cheval sur le talus existant en pente sud-est, en établissant une nouvelle relation entre le site et le chemin au sud.
Ce bâtiment est implanté de manière à articuler les parties (jeux et ateliers) et respecter les vues de la salle existante vers le paysage.
Afin de respecter l'occupation du terrain, le bâtiment construit la crèche se situe sur le bord de la salle polyvalente existante. Le couloir de la salle polyvalente occupée par un stationnement, se transforme en zone terrain paysagère utilisée par la crèche.

circulations et accès:

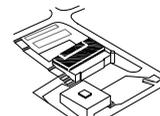
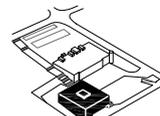
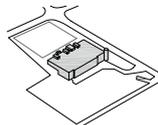
En respect le tracé des chemins existants tout en reliant le route de Némaz au Nord avec le Chemin des Faves la parcelle devient accessible à pied depuis toutes les rues environnantes. Notamment, la rue de Faveaux est la plus importante rue desservant la parcelle du programme.
Grâce à l'implantation du bâtiment école/UAPE au sud-est de la parcelle, un nouveau accès de plein pied est possible depuis le Chemin des Faves. Des places de dépôt et de livraison sont prévues à cet effet.



espaces extérieurs:

Le projet propose un nouveau chemin piéton qui relie la route de Némaz au Nord avec le Chemin des Faves au sud, en longeant la salle existante par l'ouest. Cette nouvelle promenade est bâtie parallèlement au terrain existant. Elle est reliée au stationnement au Nord, les différents passages et les accès aux bâtiments. Par sa largeur, cet allée dessine un espace de jeu ainsi qu'un lieu de passage.
Le bâtiment est placé en surface, au nord de la parcelle et accessible depuis la rue de Faveaux, occupant une partie du parking existant. Le restant du parking existant au nord de la salle est transformé en terrain végétal, afin de donner les surfaces imperméables au sol.

construction par étapes:



état actuel

parcelle coupée en deux par la salle polyvalente.
Volume de la salle existante existant qui stationnement.
Site déconnecté de la route de Némaz et du Chemin des Faves.

étape 1

construction du bâtiment école/UAPE reconstruit du site au Chemin des Faves.
aménagement des places au sud et du cheminement autour de la route de Némaz et du Chemin des Faves.
Plus d'axe de circulation de l'habitat au Nord de la parcelle et vers la salle.

étape 2

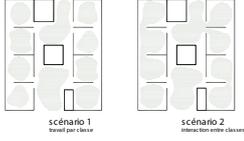
construction de la crèche sur la toiture de la salle polyvalente existante.
intégration des jeux de terrain et des chemins existants dans la nouvelle crèche.
aménagement d'un accès végétal au Nord de la salle.
Intégration terrain avec la salle polyvalente existante.



Concours centre scolaire de Chamoson
louie, louie

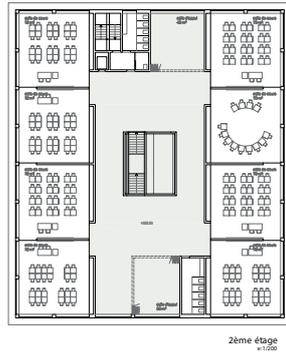
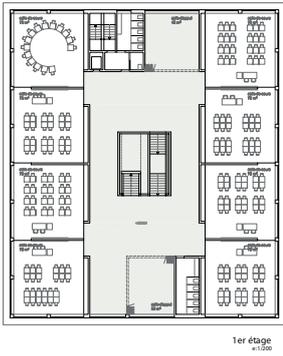
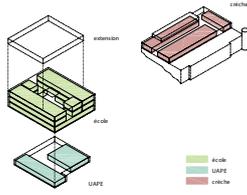
concept pédagogique:

Des salles de cours latérales qui permettent des aménagements variés pour des cours adaptés aux âges et au modes d'enseignement.
Un plan type modulaire et ouvert favorisant les échanges entre classes et créant des espaces de partage par groupe de 4 salles de cours.
Des zones de déplacement génériques, extérieures en tout temps et de rencontre ouverte vers le paysage.



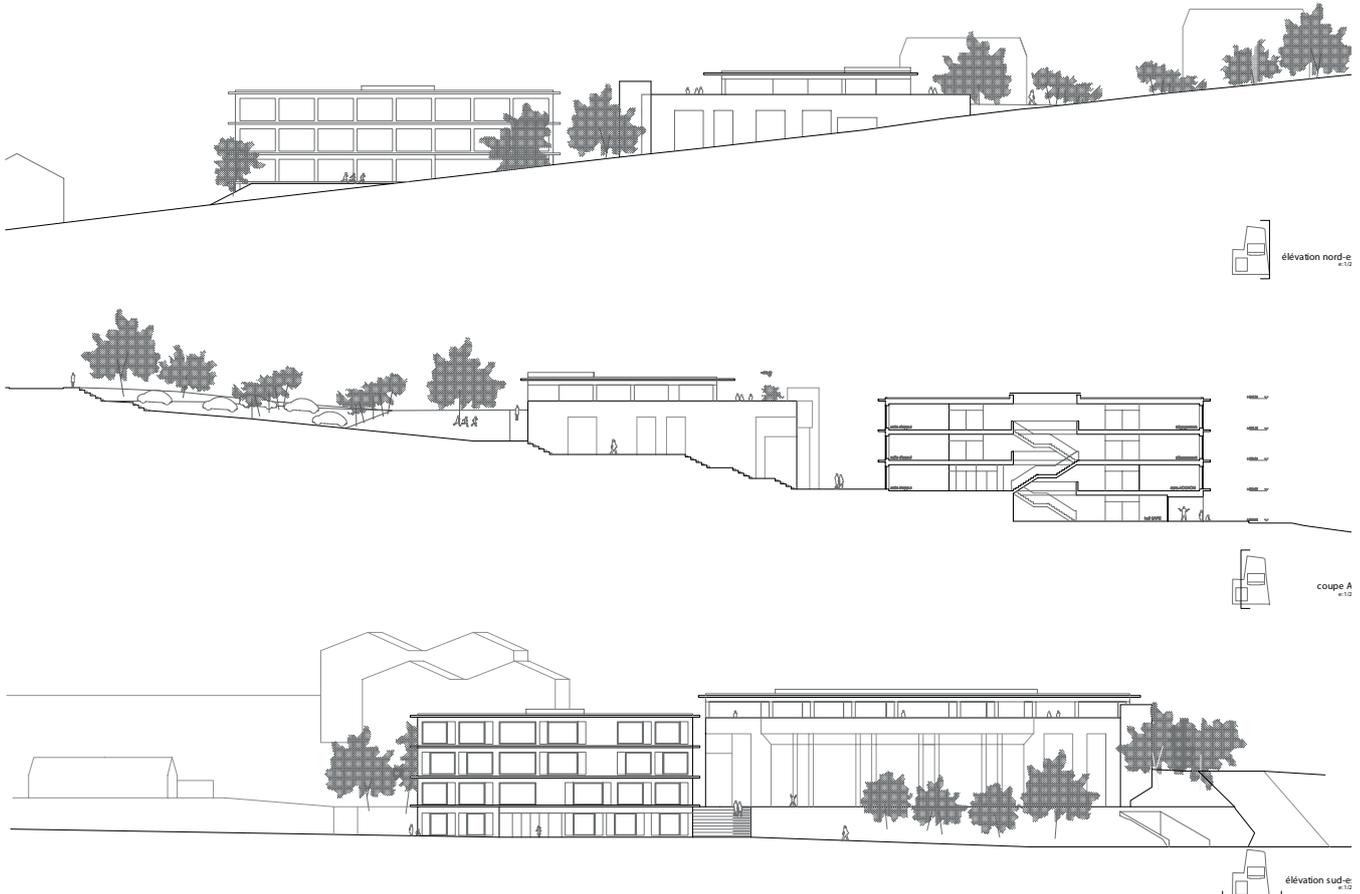
programme:

Deux bâtiments indépendants, facilitant la construction par étapes

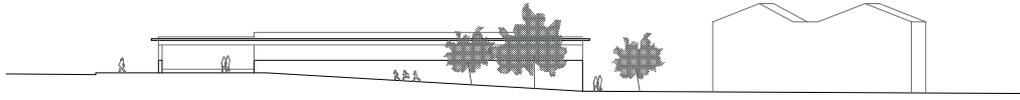


rez supérieur (sur s)

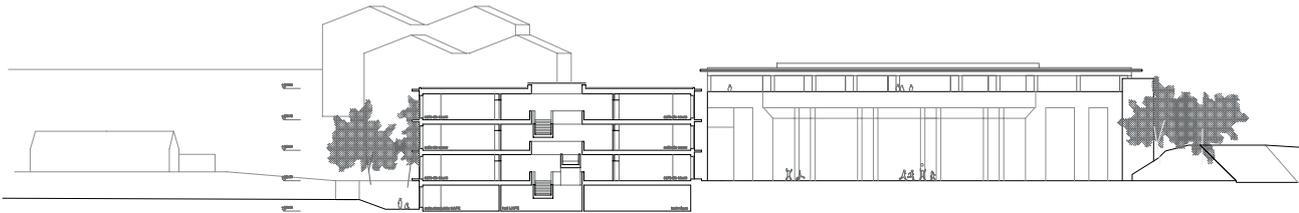
Concours centre scolaire de Chamoson
louie, louie



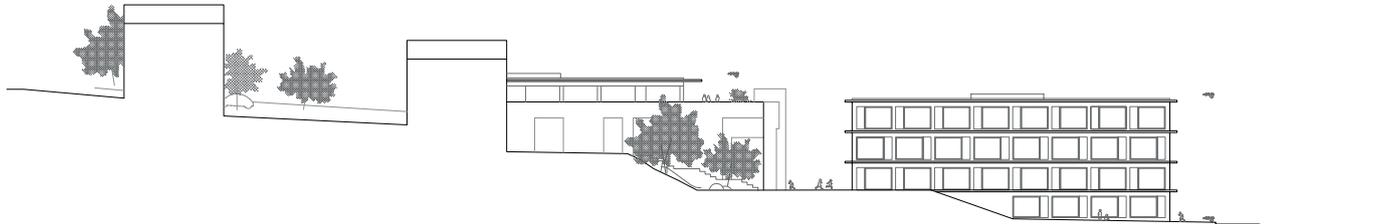
cours centre scolaire de Chamoson
Jie, Louie



élévation nord-ouest
n° 1/200

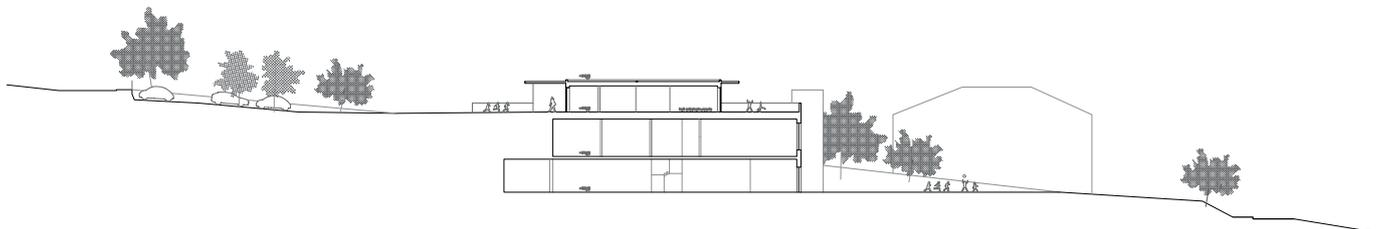


coupe BB
n° 1/200

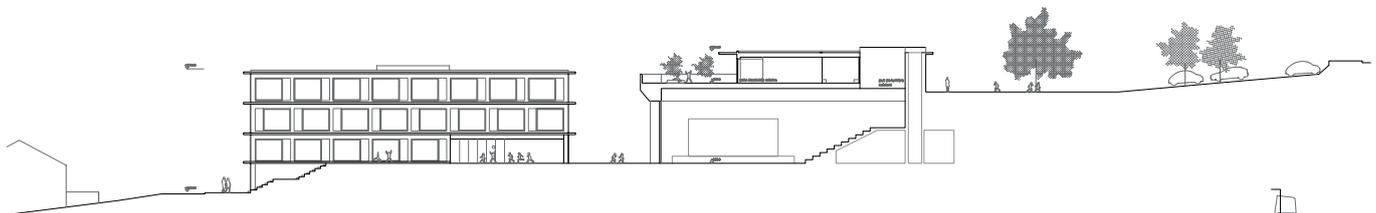


élévation sud-ouest
n° 1/200

cours centre scolaire de Chamoson
Jie, Louie



coupe CC
n° 1/200



coupe DD
n° 1/200

Projet n° 1

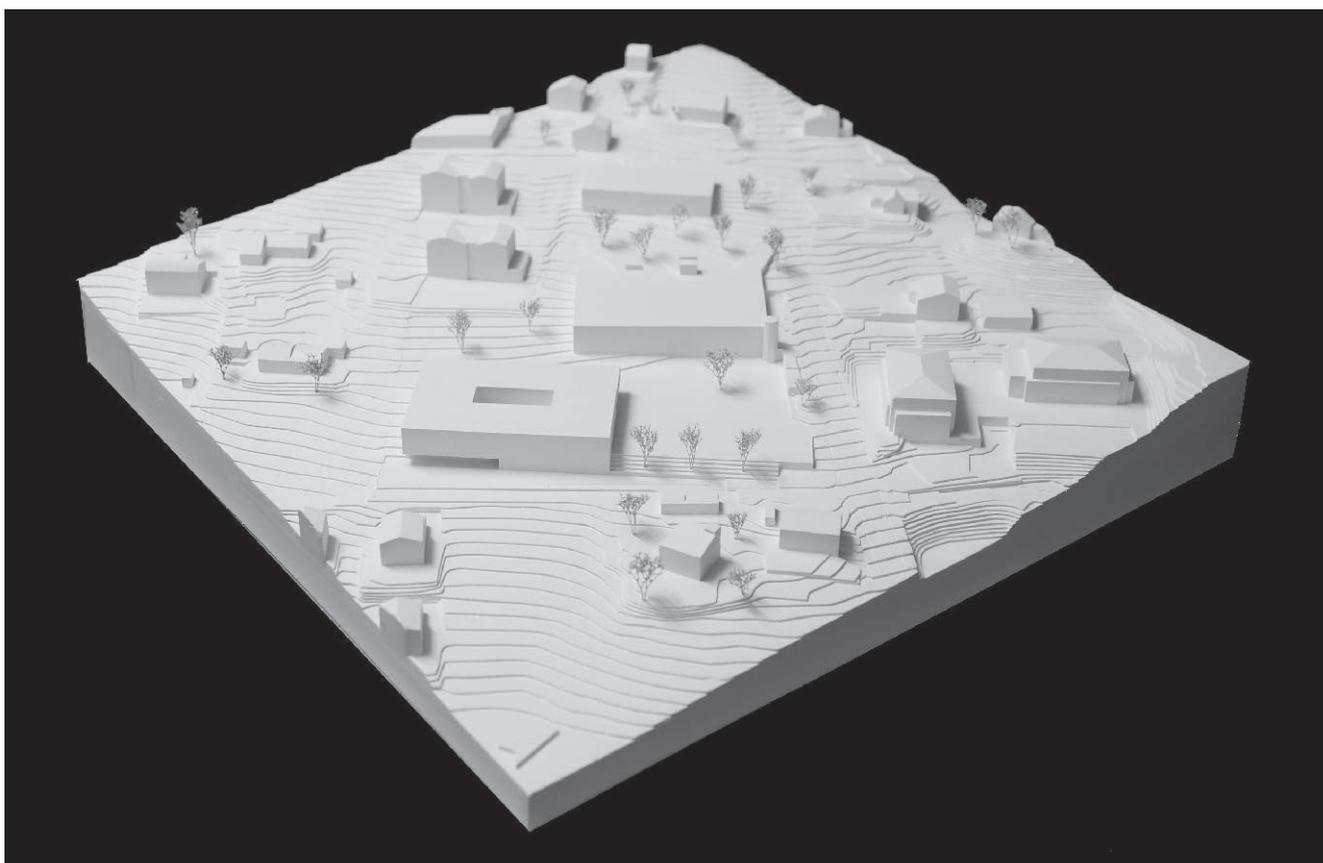
7^{ème} rang - 3^{ème} mention

“L'enfance de Marot“

CHF 6'000.--

Auteurs: Bastien Chavroz & Djavan Cardona, Sion

Collaborateurs: Bastien Chavroz, Djavan Cardona, Annie Bavarel



Le projet "L'enfance de Marot" construit sur les deux parties du site en proposant deux bâtiments distincts, la crèche-nurserie située tout au Nord de la parcelle et l'école-UAPE en contrebas au Sud. Le parking est maintenu sur la salle polyvalente. La nouvelle école primaire entre en dialogue avec la salle de gymnastique, alors que la crèche-nurserie est autonome. Malgré sa grande longueur, le volume de l'école primaire trouve une juste échelle dans le site, par son développement parallèle à la pente et par sa hauteur limitée à trois niveaux. L'implantation légèrement biaisée par rapport à la rue en contrebas dégage naturellement un parvis d'entrée au niveau inférieur en lien avec le village. Ce dispositif ne sert malheureusement pas d'entrée au complexe scolaire, il permet uniquement l'accès à l'UAPE.

Le principe typologique du bâtiment de l'école primaire est intéressant dans sa recherche de lumière naturelle et de vue tout en étant très dense. Un plan en hélice capte le paysage des quatre points cardinaux. Un grand patio central arborisé apporte la lumière naturelle jusqu'à l'UAPE située rez-de-chaussée inférieur semi-enterré. Toutefois, le patio, étroit en largeur pour un vide sur trois niveaux, serait plus adapté à un bâtiment administratif situé dans un environnement urbain. Un développement des escaliers dans un vide intérieur aurait permis de donner plus d'ampleur aux couloirs des étages. Au niveau du préau, le grand couvert d'entrée est généreux alors que le hall intérieur est sous-dimensionné. La faisabilité du terrain de jeu situé sur la rampe de l'abri devrait être vérifiée.

La crèche-nurserie se développe sur deux niveaux de plain-pied. Le fonctionnement général devrait être retravaillé, en particulier la position de l'escalier central dont l'accès oblige de traverser la zone repas. Au rez-de-chaussée inférieur, l'espace de la crèche en enfilade s'ouvrant sur le jardin et le terrain de jeux est apprécié par le jury.

Les façades des deux bâtiments, constituées de cadres en béton, sont unitaires et en cohérence avec les façades de la salle de polyvalente existante. Par le travail de la pente, l'école primaire et la crèche-nurserie trouvent une échelle semblable, avec deux niveaux sur préau, respectivement sur l'espace de jeux de la crèche. L'ensemble du projet est compact et économique, hormis le coût de l'enveloppe thermique du patio.

En conclusion, le projet "L'enfance de Marot" est convaincant dans la position et l'échelle des deux nouvelles constructions. Le jury regrette que l'auteur du projet n'ait pas tiré parti de son implantation pour proposer une entrée au complexe scolaire en lien avec le village. Il met également en doute le patio du bâtiment de l'école primaire. Le fonctionnement de la crèche-nurserie est également à revoir.



Concours centre scolaire de Chamoson | Enfance de Marot



Esquisses architecturales
 Au-delà de la réalisation physique, la mise d'affinités programmatiques est également de grande importance. Cette phase est en grande partie structurée et prend appui sur la formulation de recommandations plus importantes en lien avec la salle polyvalente.
 Le deuxième tour au second niveau de l'étude est marqué par des choix de mise en œuvre et de leur répartition spatiale. Les lieux d'usage sont définis dans une logique de complémentarité, en lien avec la salle polyvalente, et la réalisation matérielle d'un parti architectural cohérent. La mise en œuvre de ce parti est le résultat de la phase de mise au point des concours de projets.
 Les recommandations sont liées à la phase de mise au point des concours de projets et à la phase de mise au point des concours de projets.

L'enfance de Marot

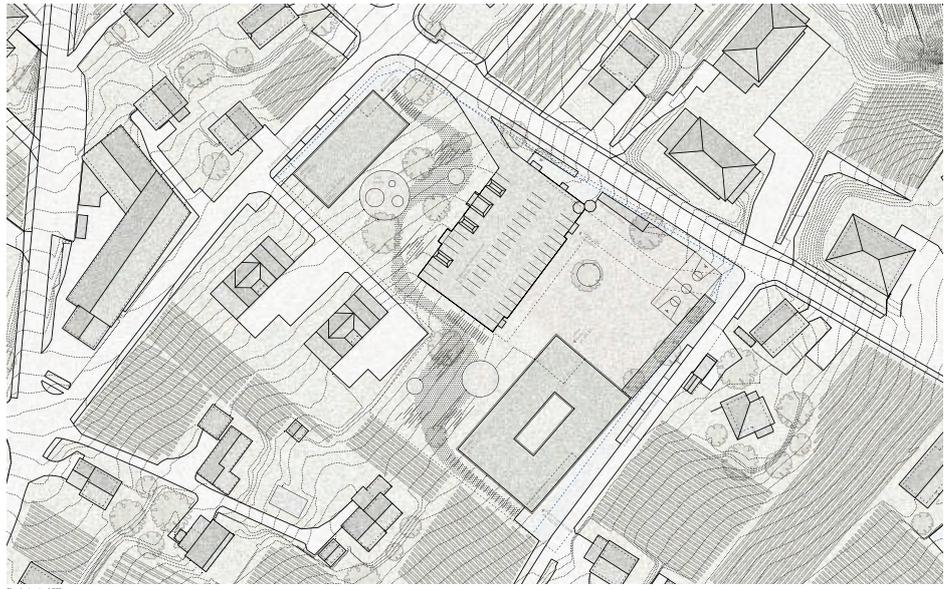
Concept général
 Ce projet propose de construire deux volumes bas qui s'intègrent au contexte du quartier de la gare. L'objectif est de créer un espace de qualité, un espace de qualité, un espace de qualité.
 Le quartier de la gare est un quartier de qualité, un quartier de qualité, un quartier de qualité.
 L'objectif est de créer un espace de qualité, un espace de qualité, un espace de qualité.
 Le quartier de la gare est un quartier de qualité, un quartier de qualité, un quartier de qualité.
 L'objectif est de créer un espace de qualité, un espace de qualité, un espace de qualité.

Indicateurs de réussite
 Le bâtiment de l'école doit être un bâtiment de qualité, un bâtiment de qualité, un bâtiment de qualité.
 L'objectif est de créer un espace de qualité, un espace de qualité, un espace de qualité.
 Le quartier de la gare est un quartier de qualité, un quartier de qualité, un quartier de qualité.
 L'objectif est de créer un espace de qualité, un espace de qualité, un espace de qualité.

Diagramme et plan de situation
 Les plans de situation sont réalisés sur les deux axes de la gare, en lien avec le quartier de la gare.
 L'objectif est de créer un espace de qualité, un espace de qualité, un espace de qualité.
 Le quartier de la gare est un quartier de qualité, un quartier de qualité, un quartier de qualité.
 L'objectif est de créer un espace de qualité, un espace de qualité, un espace de qualité.

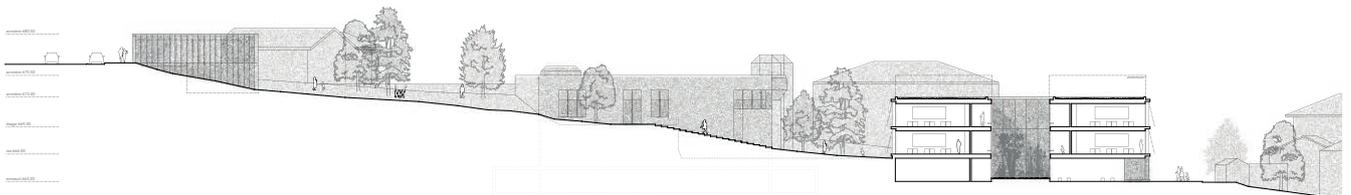


Coupe transversale de la gare 1:200

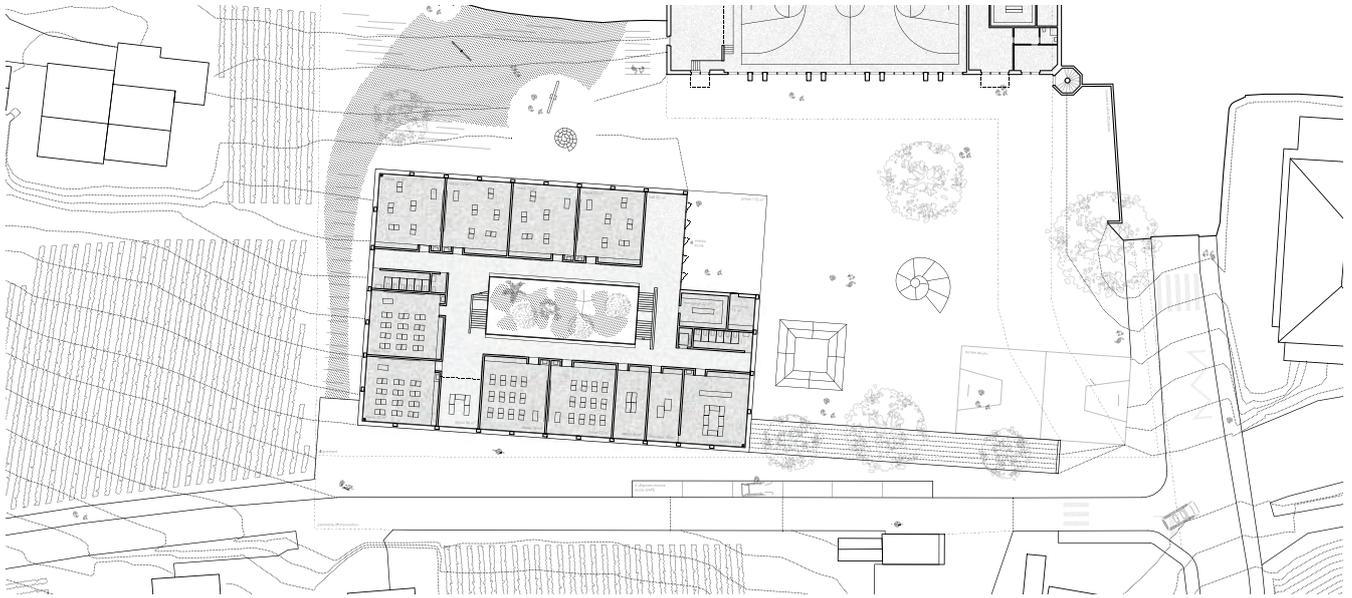


Plan de situation 1:200

Concours centre scolaire de Chamoson | Enfance de Marot



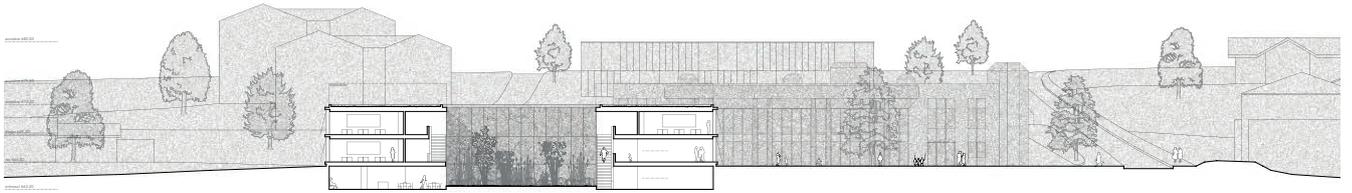
Coupe transversale 1:200



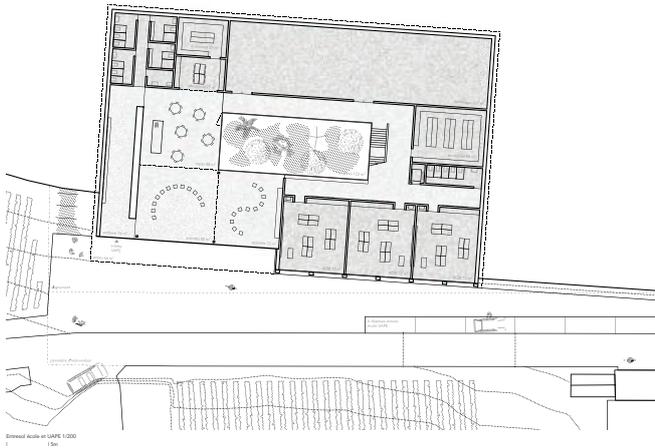
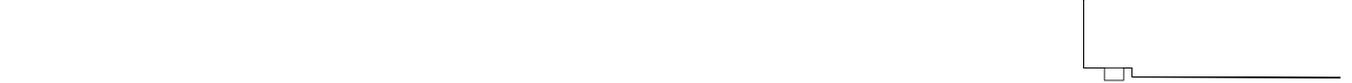
Plan de situation école 1:200



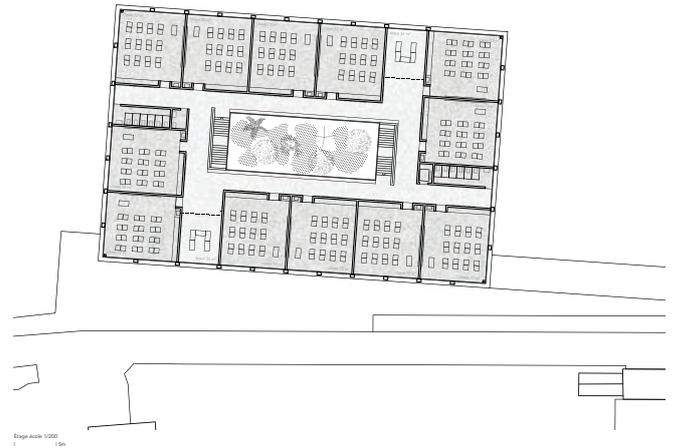
Concours centre scolaire de Chamoson | Confiance de Marat



coupe longitudinale 1/200
1/200



Étage Actif et UAPE 1/200
1/200



Étage Actif 1/200
1/200

Concours centre scolaire de Chamoson | Confiance de Marat



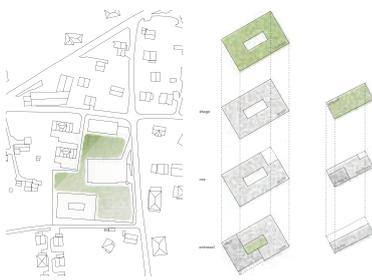
Espaces extérieurs et aménagements parkings

Répartition du programme et emplacements des entrées



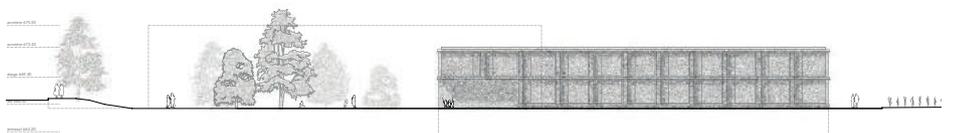
Espaces de construction

Situation du parking, des zones de dépôt et de l'arrêt de bus



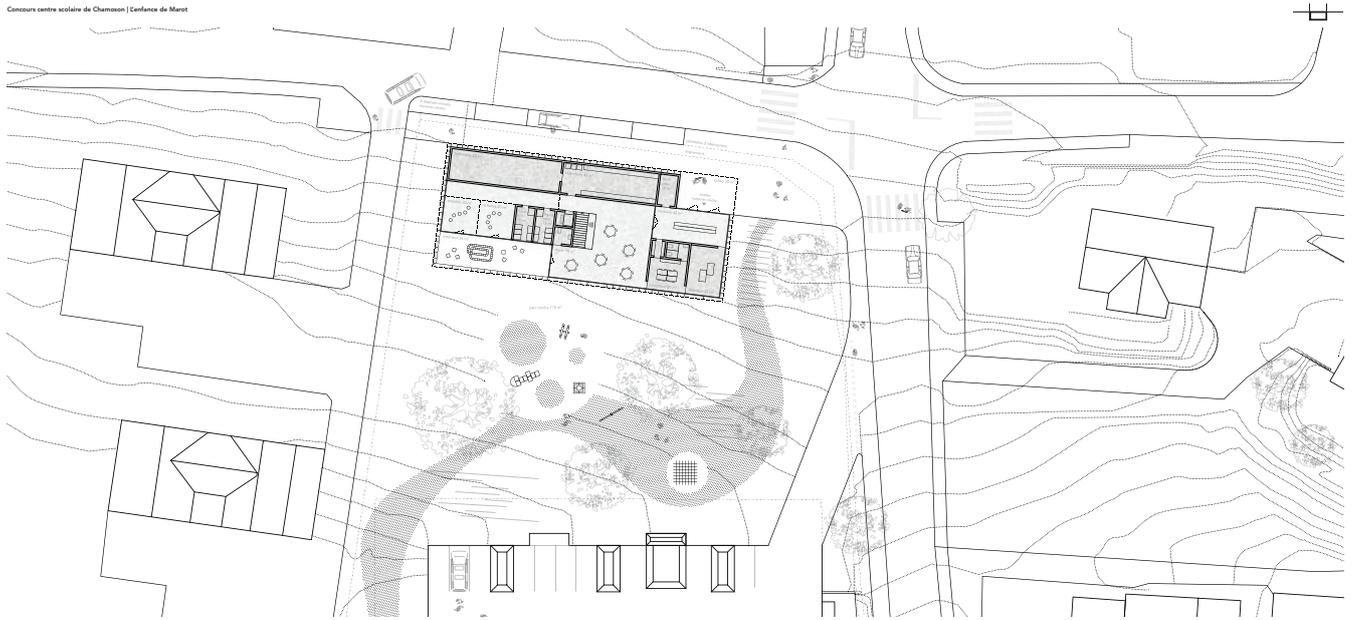
Concept de végétalisation des espaces extérieurs

Répartition du programme pour l'école-UAPE et la nurserie-crèche

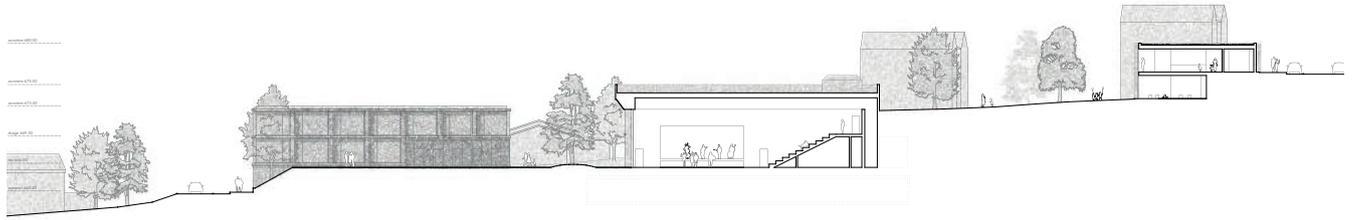


coupe nord-sud 1/200
1/200

Concours centre scolaire de Chamoson | Conférence de Mars

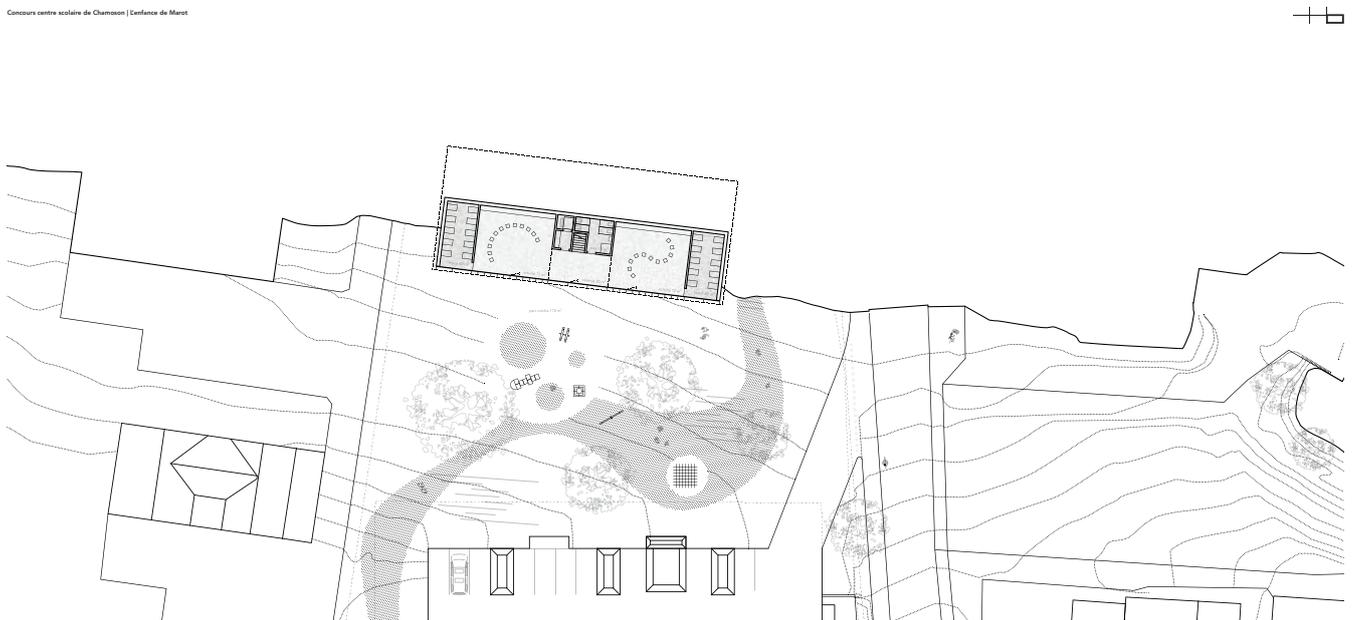


Plan de situation échelle 1:2000
1/10m

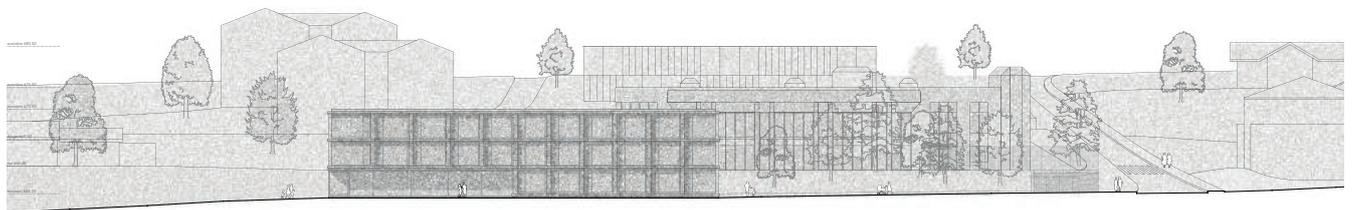


Élévation sud-est échelle 1:500
1/10m

Concours centre scolaire de Chamoson | Conférence de Mars



Détail site échelle 1:2000
1/10m



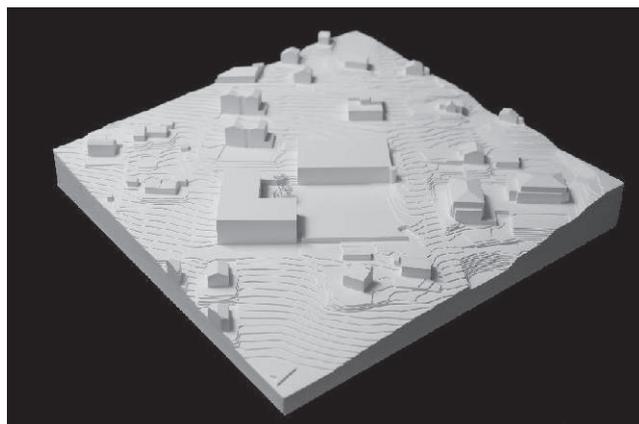
Élévation sud-est échelle 1:500
1/10m

6. ILLUSTRATIONS DES PROJETS NON CLASSES / ELIMINES AU 2E TOUR

n° 3 "Am Stram Gram"

Auteurs: évéquoaz ferreira architectes, Sion

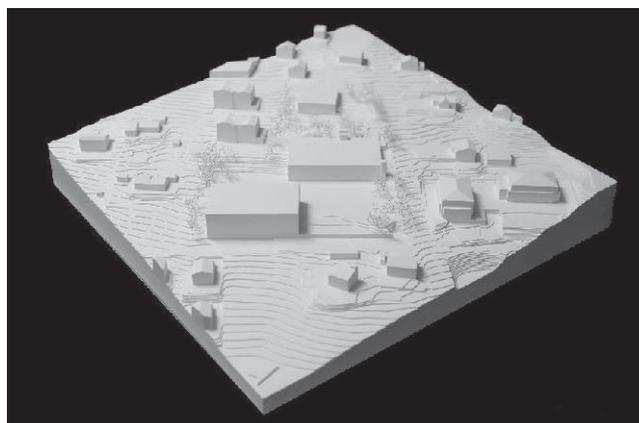
Collaborateurs: Isabelle Evéquoaz, Nuno Ferreira, Jennifer Monnet, Alice Gras, Magnolia Jacquier, Roman Kralya, Alexandre Crettenand, Karen Muller, Eddy Evéquoaz



n° 5 "Lundi c'est ravioli"

Auteurs: R2A architectes sàrl, Sion

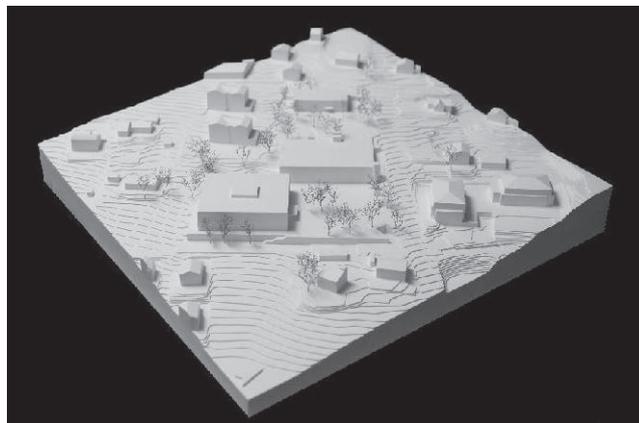
Collaborateurs: Jérôme Rudaz, Renaud Rudaz



n° 9 "Emma et Gabriel"

Auteurs: bhend.klammer, Zürich

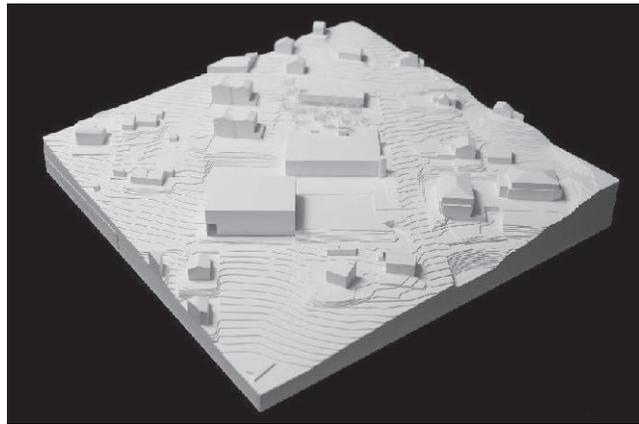
Collaborateurs: Christof Bhend, Carlos Cuadrado, Fabien Schwarz, Karin Gauch



n° 10 "ARPEGE"

Auteurs: ATELIER JORDAN ET COMAMALA ISMAIL ARCHITECTES, Delémont

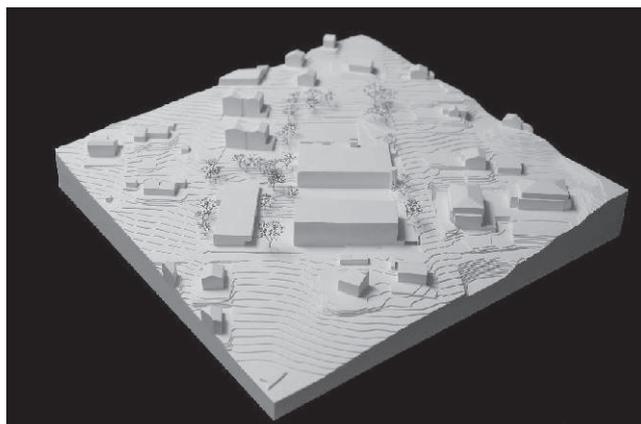
Collaborateurs: Joël Allimann, Toufiq-Ismail Meyer, Frédéric Jordan, Diego Comamala



n° 11 "MONSIEUR S'EN VA!"

Auteurs: Lugon-Moulin / Revaz, Martigny

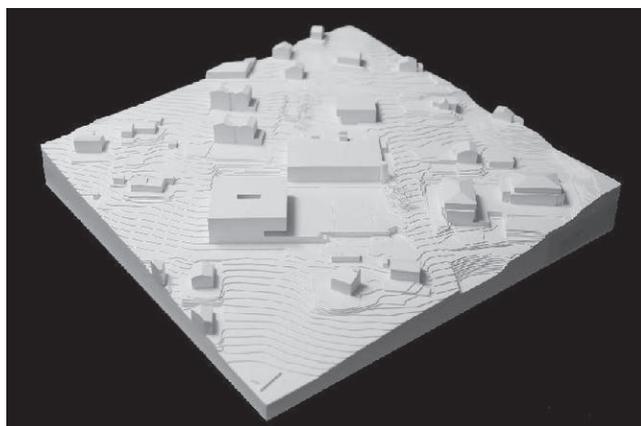
Collaborateurs: Christophe Lugon-Moulin, Alexandre Revaz, Emilie Planche, Tania Pellisier, Gaëtan Bertuchoz, Yann Joris, Julien Crettenand



n° 12 "ONIZUKA"

Auteurs: Atelier - iT sàrl, Martigny

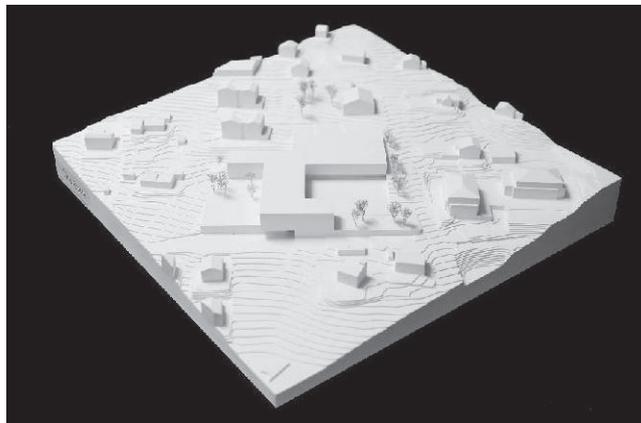
Collaborateurs: Nicolas Coutaz, Martin Latham



n° 22 "Tita Naire"

Auteurs: Cheseauxrey sàrl, Grimisuat

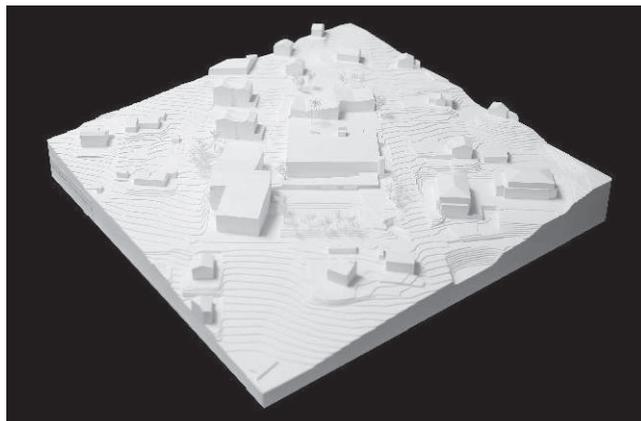
Collaborateurs: Alexandre Rey, Olivier Cheseaux, Bob Morard, Sébastien Vitre, Manu Crettaz, Emanuel Amaral, Mégane Jagut, Emilie Amaral, Dario Zimmermann, Marie-Claude Jordan



n° 30 "Un jet deux pierres"

Auteurs: Arthur Dumont De Chassart, Lausanne

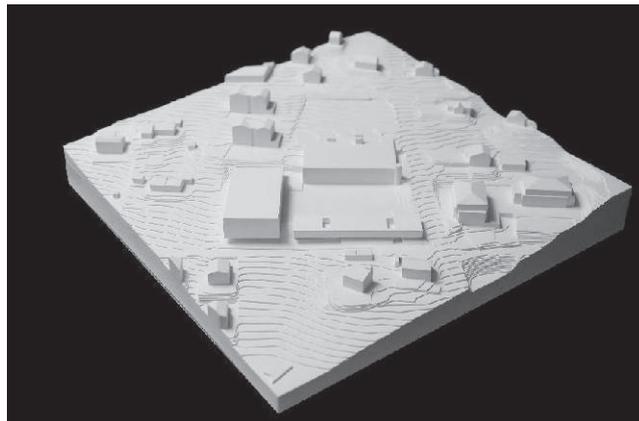
Collaborateurs: Arthur Dumont De Chassart



n° 34 "Laurel et Hardy"

Auteurs: Architetto Nicoló Privileggio, Milan

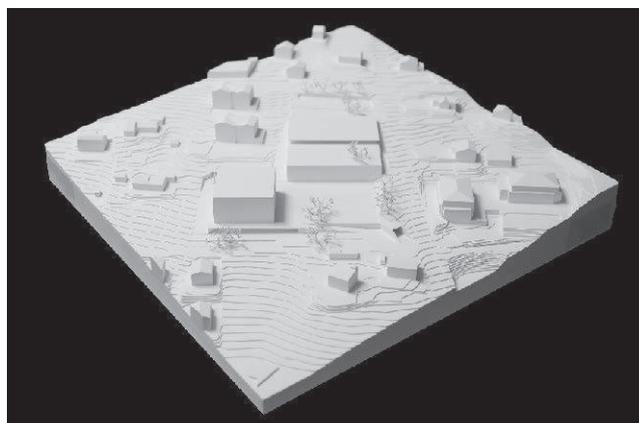
Collaborateurs: Manuel Clasadonte, Stefano Ivaldi, Matteo Motti, Marialessandra Secchi



n° 39 "bingo"

Auteurs: Mijong sàrl, Sion

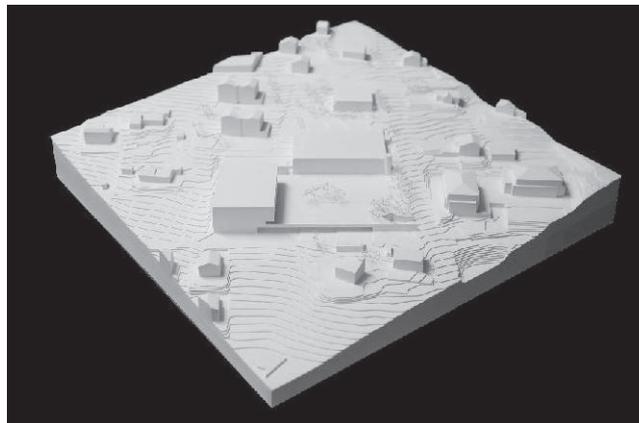
Collaborateurs: Carole Pont Bourdin, Céline Guibat, Maximiliano Riviera, Susana Dimas, Aline Hemmeler, Tiago Feliciano, Caroline Brunner Rolland, Françoise Boisset, Juliette Bayona, Mathias Favre, Mara Rutigliani



n° 40 "ZIG ET PUCE"

Auteurs: groupement d'architectes maa / C+W, Genève

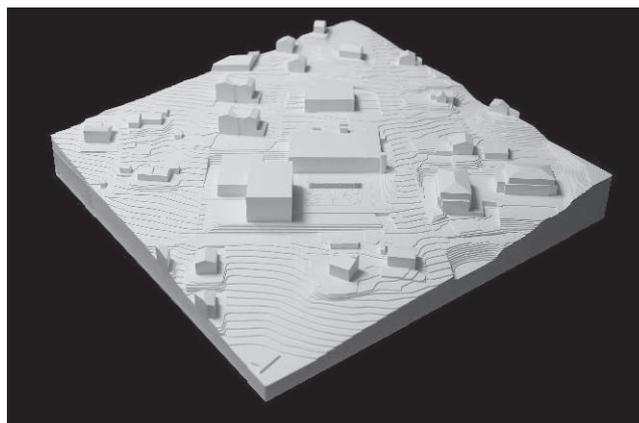
Collaborateurs: Philippe Meier, Ariane Poncet, Martin Jaques, Ana-Ines Pepermans, Laurent Miranda, Alexandre Weemaels, Grégoire Wenger, Joël Loutan



n° 44 "Chifoumi"

Auteurs: Weber Hofer Partner SA, Zürich

Collaborateurs: Alicia Acevedo, Martina Piccitto, Nanna Reinhardt



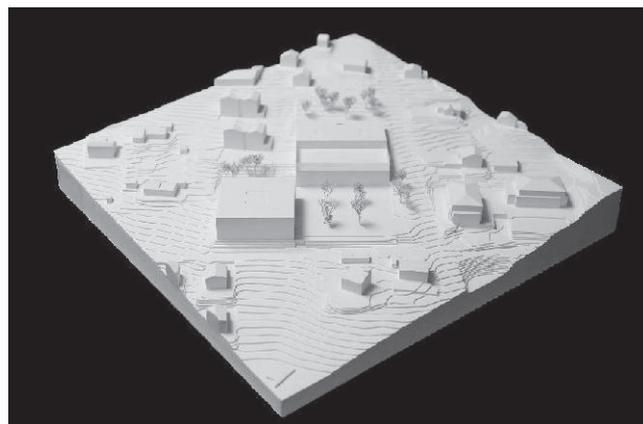
6. ILLUSTRATIONS DES PROJETS NON CLASSES / ELIMINES AU 1^{ER} TOUR

n° 2

“Duetto“

Auteurs: Jean-Baptiste Bruderer Architecte
ETH / SIA, Carouge

Collaborateurs: Jean Baptiste Bruderer, Jérôme
Comment, Nicole Mildner-Cottier

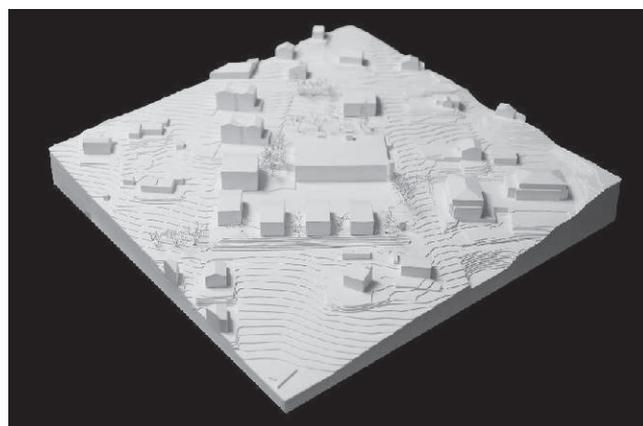


n° 4

“A L'ECHELLE“

Auteurs: Ryszard Nikodem Glocki, Vevey

Collaborateurs: Ryszard Nikodem Glocki

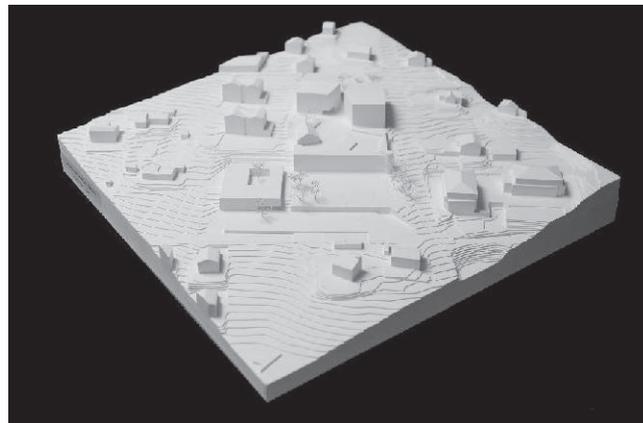


n° 6

“Un, deux, trois... soleil“

Auteurs: GD ARCHITECTES, Neuchâtel

Collaborateurs: Philippe Von Bergen, Laurent
Geninasca, Bruno Almeida

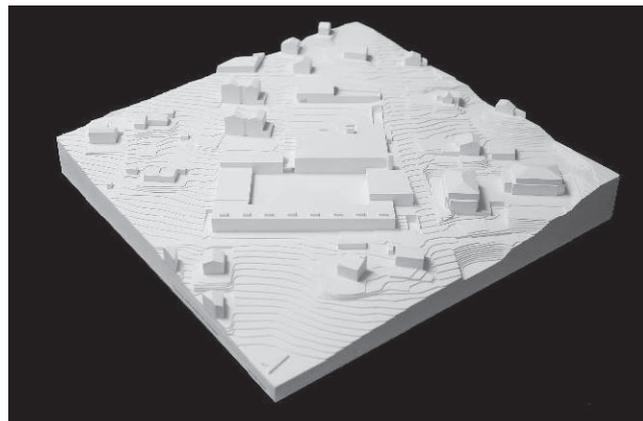


n° 7

“les trois cours“

Auteurs: DF NETWORK, Lugano

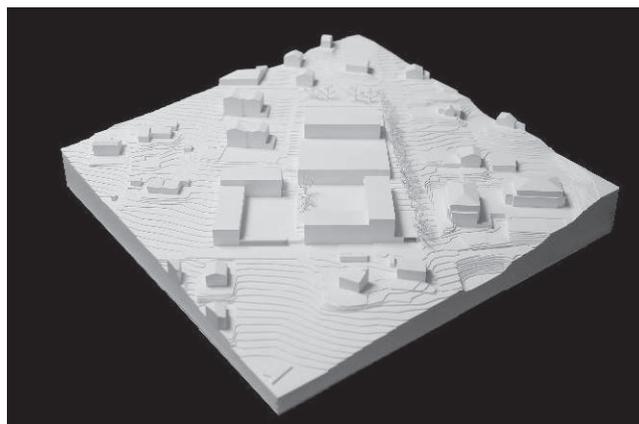
Collaborateurs: Dario Franchini, Diego Calderon,
Nicola Andreani



n° 8 "Pluri_L"

Auteurs: atLB sàrl - atelier Leonard Bender, Marigny

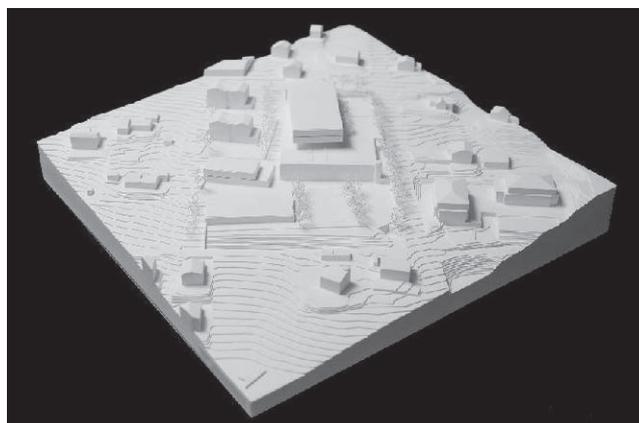
Collaborateurs: Denis Dorsaz, Telma Martins



n° 13 "ALLEZ, MARCHE!"

Auteurs: mcbd architectes, Croubalian et Delacoste architectes, Genève

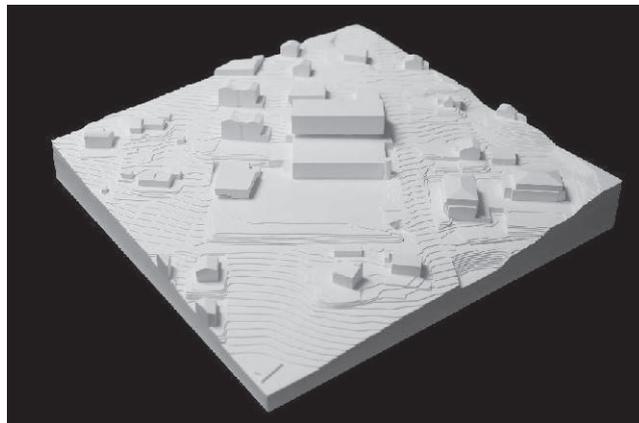
Collaborateurs: Bernard Delacoste, Marcel Croubalian, Sara Dell'osa



n° 14 "rock and the city"

Auteurs: Jean-Paul Chabbey Architecte EPFL-SIA, Monthey

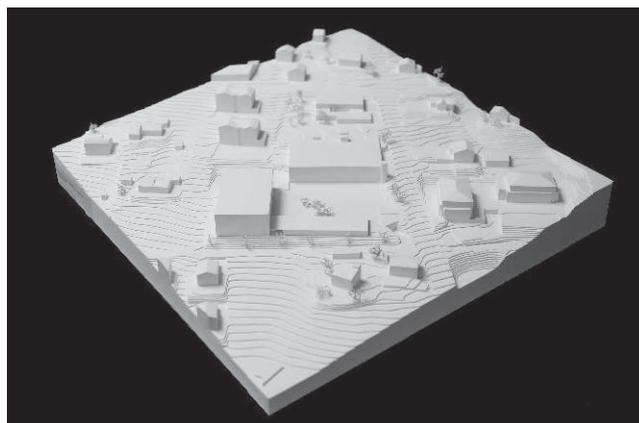
Collaborateurs: Malik Boukhechina, Sarah Rouiller, Mickaël Dondainaz, Bruno Oliveira, Thomas Moll, Marc Oberson



n° 17 "Blise de flûte"

Auteurs: Studio Nilson Pinto Architecture sàrl, Sion

Collaborateurs: Nilson Pinto, Nicolas Mouton, Marc Evéquo, Natalia Braga, Laurie Pitteloud

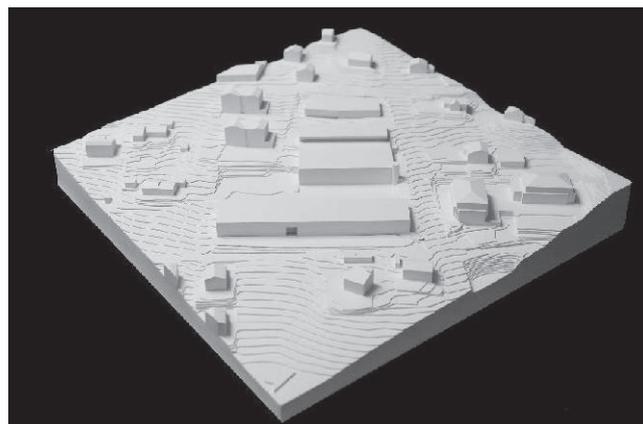


n° 18

“Paludes“

Auteurs: a-architectes sàrl, Genève

Collaborateurs: François Joss, Barbara Tirone, Agnieszka Sosnowska, Pol Saez, David Schwab, Florent Haliti

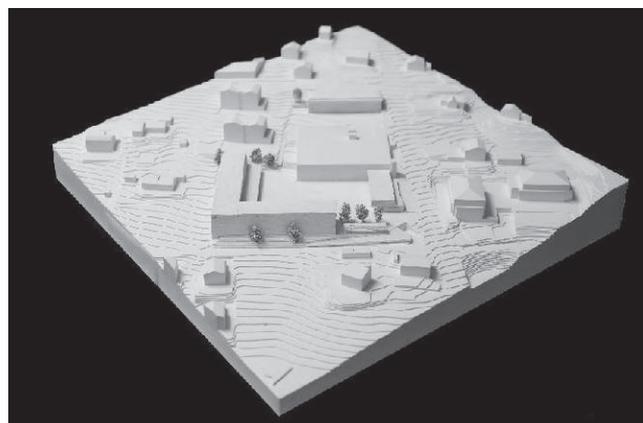


n° 19

“y maïno“

Auteurs: MVA Project sàrl, Chamoson

Collaborateurs: Michel Voeffray, Jean Perraudin, Yves Coppey

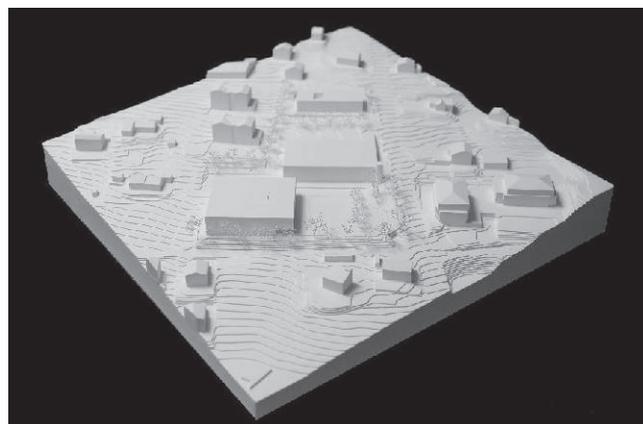


n° 20

“danse avec les loups“

Auteurs: TARDIN PITTET architectes EPFL-SIA-FAS, Lausanne

Collaborateurs: Jacqueline Pittet, Blaise Tardin, Guy Loude, Paula Guerrero Guiral, William Chami, Magali Conus, Adrès Tovar Nuez, Radomir Janjic

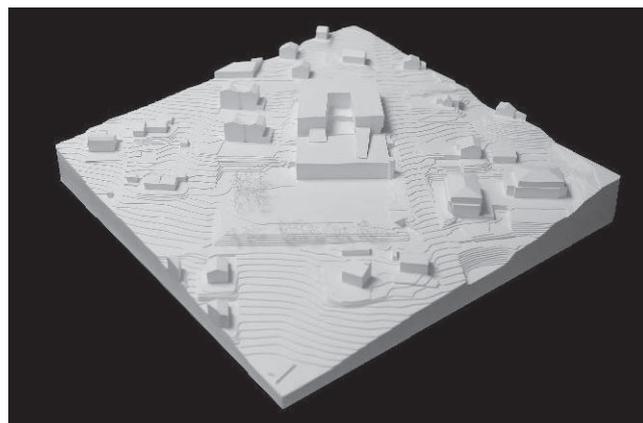


n° 21

“T'SAVAIS“

Auteurs: Groupement, Lausanne

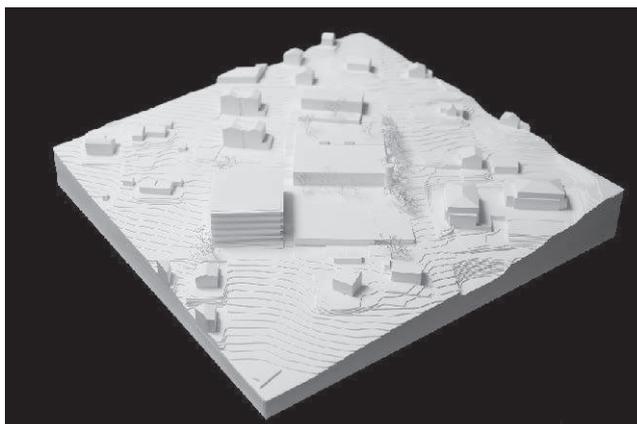
Collaborateurs: Anne Magatti-Dembinski, Andrea Magatti



n° 24 "JE T'AIME, MOI NON PLUS"

Auteurs: DESCHENAU FOLLONIER
atelier d'architectes associés, Fribourg

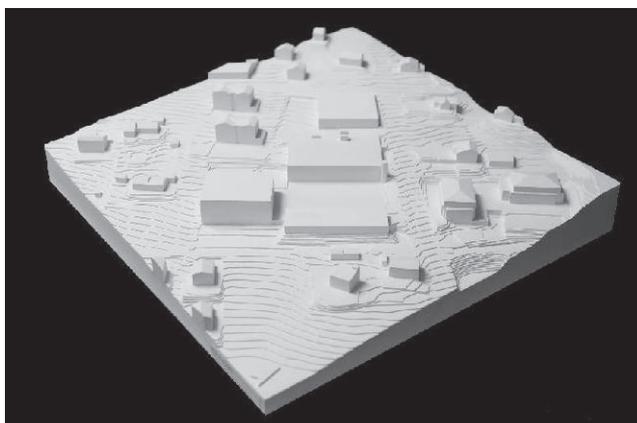
Collaborateurs: Valentin Deschenaux, Sarah Follonier



n° 25 "1, 2, 3 soleil"

Auteurs: Société simple, Savièse

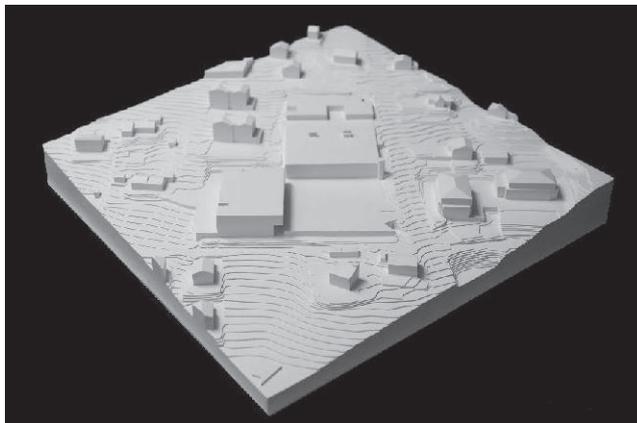
Collaborateurs: Mikaël Sachs, Christophe Alhanko



n° 26 "3 IDENTITES"

Auteurs: Liverani-molteni architetti, Milan

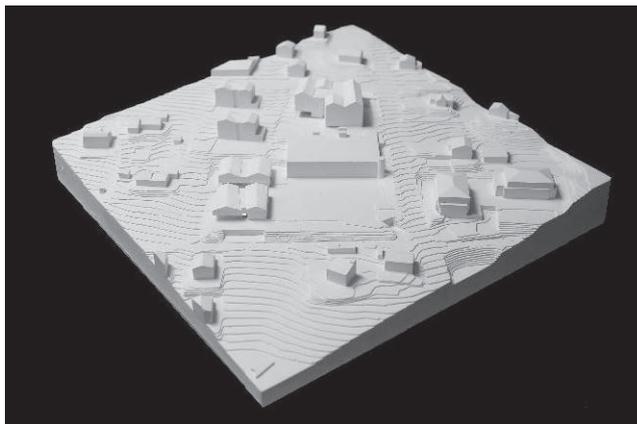
Collaborateurs: Enrico Molteni, Andrea Liverani,
Lorenzo Tamberi, Marco Mazzola



n° 27 "Sécler"

Auteurs: Maurer Eric EPF/SIA, Mies-Tannay

Collaborateurs: Séverine Favez, Jean-Michel Cotter,
abc groupe ingénierie & architecture
SA

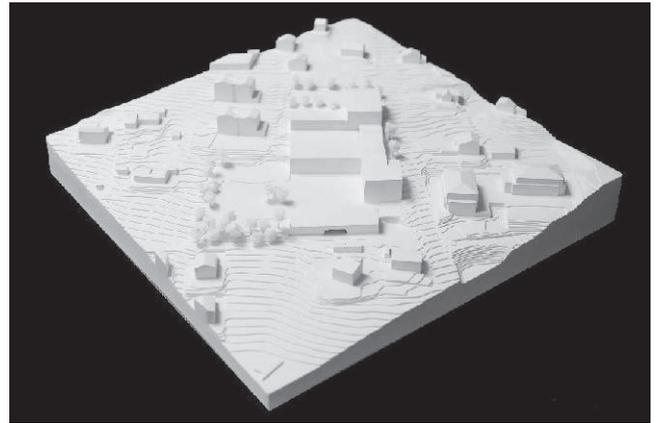


n° 28

“Monteverdi“

Auteurs: INDEX architectes sàrl, Lausanne

Collaborateurs: Wynd van der Woude, Alexandre Noël, Vincent Lucas, Martin Noël

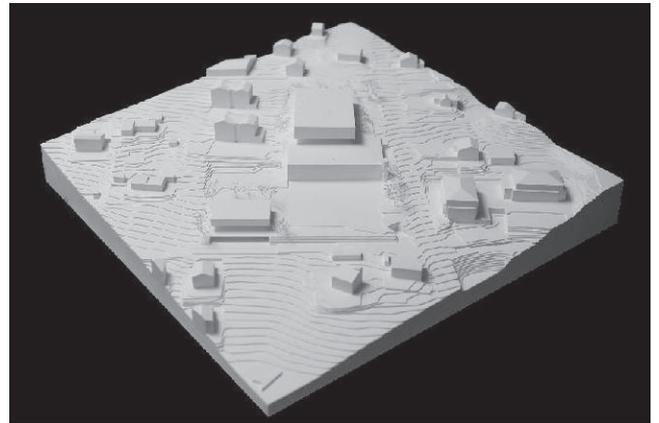


n° 29

“DUO“

Auteurs: Carlos Tomas Architecte, Lausanne

Collaborateurs: Carlos Alberto Tomas Mateos, Joan Ramon Pascuets i Iglesias, Monica Mosset Gou

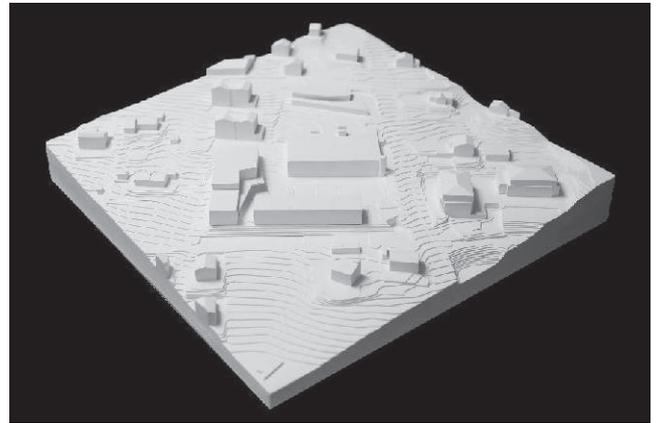


n° 32

“1, 2, 3 SOLEIL“

Auteurs: Esteban Lopez Architecte, Lausanne

Collaborateurs: Esteban Lopez

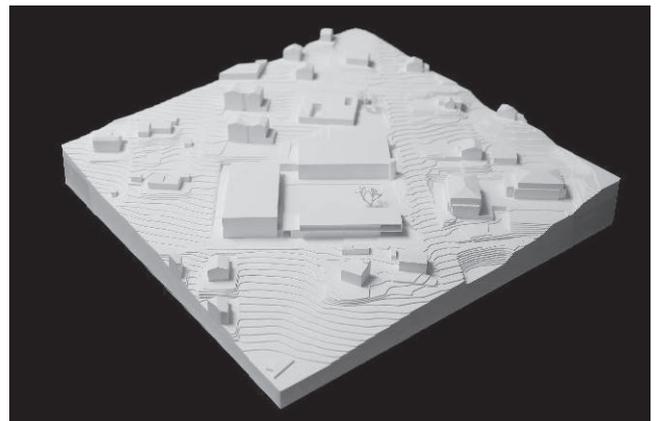


n° 35

“DiaBoLo“

Auteurs: Cittolin Polli et associés SA, Martigny

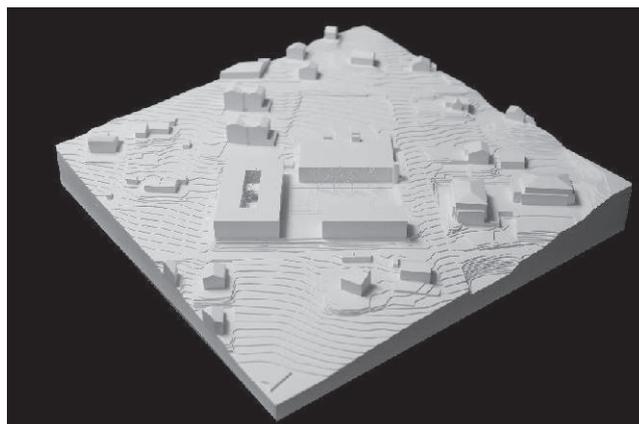
Collaborateurs: Stefano Cittolin, Pedro Cardoso, Henri Harmand, Nicolas Polli



n° 36 "lema"

Auteurs: Werlen Matthias Architektur AG, Brig

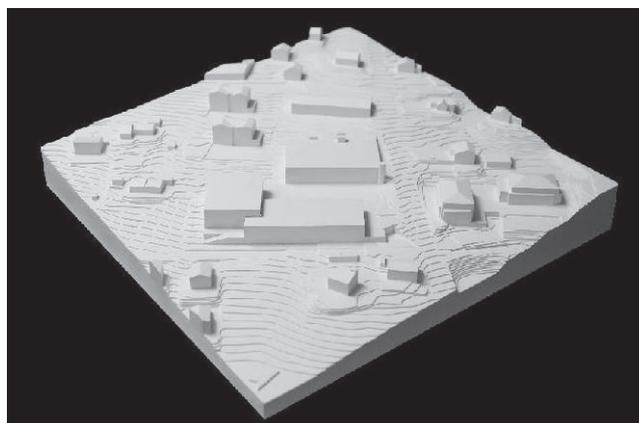
Collaborateurs: Matthias Werlen, Esteban Torres Marquez, Céline Burgener



n° 37 "CHUBAKA"

Auteurs: PELLEGRINO RAPHAEL, Lausanne

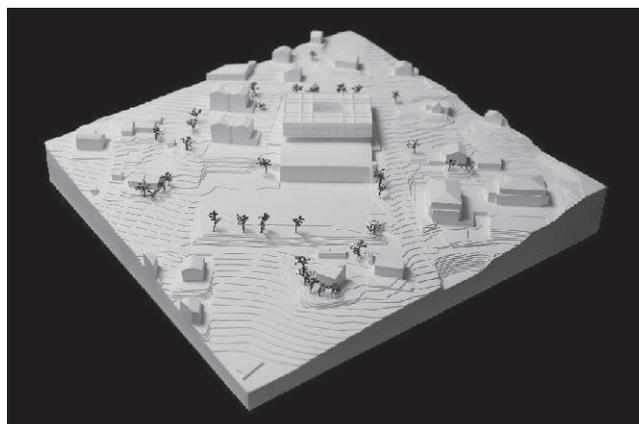
Collaborateurs: Noémi Gilliland



n° 42 "UNDEROPSI"

Auteurs: 2X2 Architekten, Lenzburg

Collaborateurs: Tobias Krieg, Peter Heusler



n° 43 "COCOON"

Auteurs: xy-ar, Lausanne

Collaborateurs: Amélie Poncety, Loïc Fumeaux

